

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2016

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 19

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le SEIZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Eric FELTEN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MARINO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)

Madame LUCIANI (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame DECUGIS (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)

Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur KBAIER (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)

Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

QUORUM N° 2 : DELIBERATION N° 20

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le SEIZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Jean-louis BANES, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Eric FELTEN, Monsieur Patrick COLLET.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MARINO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)

Madame LUCIANI (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame DECUGIS (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)

Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 21

A LA DELIBERATION N° 26

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le SEIZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Eric FELTEN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MARINO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)

Madame LUCIANI (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame DECUGIS (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)

Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur KBAIER (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)

Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 27

A LA DELIBERATION N° 51

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le SEIZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Monsieur BANES, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Eric FELTEN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MARINO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)

Madame MONFORT (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)

Madame TORNATO (pouvoir à Madame Corinne LOISEAU)

Madame LUCIANI (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame DECUGIS (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)

Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

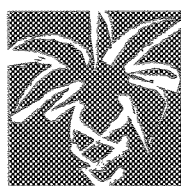
Monsieur KBAIER (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)

Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2016

SOMMAIRE

AFFAIRE N° 35 – CULTURE ET PATRIMOINE – ARCHIVES – Fonds de Lustrac – Sceau des Seigneurs de Fos – Acceptation du don	5
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE	8
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016	8
AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Reprise sur provisions	8
AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Admission en non-valeur..	8
AFFAIRE N° 3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT D'HYÈRES – Admission en non-valeur...	9
AFFAIRE N° 4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DE L'AYGUADE – Admission en non-valeur	9
AFFAIRE N° 5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Décision modificative n° 1	9
AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du Port d'Hyères-les-Palmiers – Décision modificative n° 1	15
AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du port de l'Ayguade – Décision modificative n° 1	15
AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du port Auguier – Décision modificative n° 1	15
AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe de l'Eau – Décision modificative n° 1	17
AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Décision modificative n° 1	17

- AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Emprunt de 250 000 € contracté par le CCAS de la Ville d’Hyères-les-Palmiers auprès de la Caisse d’épargne Côte d’Azur pour les investissements 2016. Avis conforme du Conseil municipal..... 17
- AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d’un prêt d’un montant de 2 513 634 € (soit 1 256 817 €) contracté par la SA d’HLM Le Logis Familial Varois visant à financer la réhabilitation de 101 logements, résidence sociale « Costebelle » à Hyères 18
- AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d’un prêt d’un montant de 2 513 634€ (soit 1 256 817€) contracté par la S.A d’H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réhabilitation de 101 logements, résidence sociale «Costebelle» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d’H.L.M Le Logis Familial Varois. 19
- AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d’un prêt d’un montant de 484 631€ (soit 242 315,50€) contracté par la S.A d’H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réalisation de 60 logements, résidence sociale « Costebelle » à Hyères. 19
- AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d’un prêt d’un montant de 484 631€ (soit 242 315,50€) contracté par la S.A d’H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réalisation de 60 logements, résidence sociale «Costebelle» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d’H.L.M Le Logis Familial Varois. 19
- AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget PRINCIPAL - Mesures conservatoires jusqu’à l’adoption du budget 2017. Section d’investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d’engager certaines dépenses nouvelles. 22
- AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port - Mesures conservatoires jusqu’à l’adoption du budget 2017. Section d’investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d’engager certaines dépenses nouvelles..... 22
- AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l’Aiguade - Mesures conservatoires jusqu’à l’adoption du budget 2017. Section d’investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d’engager certaines dépenses nouvelles..... 22
- AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget EAU - Mesures conservatoires jusqu’à l’adoption du budget 2017. Section d’investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d’engager certaines dépenses nouvelles. 22
- AFFAIRE N° 20 - FINANCES et CONTRÔLE DE GESTION - Avances sur subventions aux associations - Année 2017..... 27
- AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1701 « Réhabilitation de la base nautique »..... 29
- AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1702 « Rénovation et requalification globale de la Maison du Commandant à Porquerolles »..... 29

AFFAIRE N° 23 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1073 « Protection du Tombolo Ouest »	29
AFFAIRE N° 24 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1704 « Création d’une promenade en front de mer ».....	29
AFFAIRE N° 25 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal – Autorisation de programme n° 1705 « Création d’un pôle d’échange multimodal/AMI Quartier de la Gare	30
AFFAIRE N° 27 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Transferts de personnel dans le cadre du transfert de compétence « Promotion du Tourisme » au 01/01/2017.....	42
AFFAIRE N° 28 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Transferts et mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence de la collecte des déchets des ménages et assimilés.....	43
AFFAIRE N° 29- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des Administrateurs et des Attachés.	44
AFFAIRE N° 30 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Réalisation de supports multimédias - demande de subvention à l’État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.	47
AFFAIRE N° 31 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration d’œuvres d'art - Demande de subvention à l’État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles	49
AFFAIRE N° 32- CULTURE ET PATRIMOINE - Restauration de Monuments aux morts de la Grande guerre - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	50
AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE - Équipements Culturels - Park Hôtel - Tarifs d'utilisation de salles -	50
AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Centre Archéologique du Var (CAV) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer	51
AFFAIRE N° 36 - ÉVÉNEMENTIEL- HYÈRES LA MÉDIÉVALE 2017 - Demande de subvention au Département	52
AFFAIRE N° 37 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Subvention de fonctionnement pour missions d’Intérêt Général - Année Sportive 2016/2017. Autorisation donnée à Mr le Maire de signer la Convention 2016/2017	53
AFFAIRE N° 38 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Promotion de la Ville d'Hyères par la SAOS HTVB - Saison sportive 2016/2017 - Utilisation de l’Article 30 du Code des Marchés Publics.	54
AFFAIRE N° 39 - SPORTS - ISAF SAILING WORLD CUP HYERES TPM. Autorisation donnée à M. le Député-maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile.	54

AFFAIRE N° 40 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2017.....	54
AFFAIRE N° 41 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - INSEE ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - Rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.....	55
AFFAIRE N° 42 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 2 voies privées : Impasse des Colonnes de l'Almanarre et Impasse Merciel.....	55
AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 1 Avenue du Levant - Cadastéré section EV n°0081 formant le lot n°364 au profit de la SCI Raffellini.....	56
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 1 Traverse de la Pinède - Cadastéré section EV n°0166 formant le lot n°251 au profit de Monsieur Rivière Michel.....	56
AFFAIRE N° 45 - URBANISME - Taxes d'urbanisme - TLE - Remise gracieuse de pénalités de retard - Avis favorable du comptable de la D.G.F.P - PC 83 069 08Y0208 SCCV DES ILES D'OR.....	56
AFFAIRE N° 46 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - DÉCHETS - Transfert de compétence "collecte des déchets ménagers et assimilés". Evaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée - Convention de mise à disposition de véhicules et matériels - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-Maire.....	57
AFFAIRE N° 47 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour M. le Député-Maire, d'une convention de mise à disposition d'eau brute entre le Syndicat Héliopolis et la Commune.....	57
AFFAIRE N° 48 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - Ile de Porquerolles - Transport d'eau par bateau citerne - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert.	58
AFFAIRE N° 49 - PORTS - PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) : Exonération totale ou partielle des bateaux participant à différentes manifestations nautiques durant l'année 2017.	58
AFFAIRE N° 50 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Ville d'Hyères (Année 2015) - Communication au Conseil Municipal.	59
AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable Toulon-La Garde-Le Pradet-Hyères-Carqueiranne SIPCY - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal.....	59
QUESTIONS ORALES.....	61

(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la Ville d'Hyères-les-Palmiers)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Michel GONZALEZ, Directeur général des Services de procéder à l'appel.

(Monsieur Michel GONZALEZ procède à l'appel nominal)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Florent BACCI qui attendait avec une impatience non dissimulée l'absence de Julie LUCIANI. Je suis sûr qu'il fera, comme elle, l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous décalons et nous supprimons une délibération concernant le Bilan carbone, sur proposition d'un de nos collègues, de telle façon qu'elle soit étudiée en même temps qu'une délibération sur le Développement durable qui viendra au premier trimestre.

Je vous demande de m'autoriser à anticiper deux délibérations que doit rapporter Madame MONFORT pour qu'elle puisse le faire avant son départ, vers 16 h.

Nous avons quatre questions orales : deux du groupe Hyères Bleu Marine, et deux du groupe Agir pour Hyères.

A la fin de ce Conseil, je vous proposerai, comme c'est la tradition en fin d'année, un pot amical au quatrième étage.

AFFAIRE N° 35 – CULTURE ET PATRIMOINE – ARCHIVES – Fonds de Lustrac – Sceau des Seigneurs de Fos – Acceptation du don

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous propose d'accepter ce don. François CARRASSAN pourrait rapporter cette délibération.

M. CARRASSAN : Nous saluons parmi nous la présence de Jacques de LUSTRAC qui, lors de la dernière Bourse aux Monnaies, a annoncé sa décision de donner à la Ville le sceau des Seigneurs de Fos. Cela nous renvoie à l'année 1257, quand les Seigneurs de Fos d'alors, leurs descendants, ont cédé la ville à Charles d'Anjou qui était en pleine ascension, et dont le pouvoir allait s'étendre encore davantage. De Marseille, il venait à Hyères, ensuite à Toulon. Tout un pan de l'histoire de France.

Ce sceau a été découvert par Jacques de LUSTRAC, qui l'a tout de suite identifié comme étant celui des Seigneurs de Fos, en rappelant que cette maison a régné sur Hyères de la fin du Xe siècle à l'année 1257. C'est une période importante pour Hyères car c'est de cette époque que date ce que nous connaissons et que nous appelons aujourd'hui la Tour des Templiers, la place Massillon, la Collégiale Saint-Paul dont nous allons parler bientôt, l'église Saint-Louis. Enfin, toute la richesse médiévale en architecture date de l'époque du règne des Fos sur la ville d'Hyères

Leur pouvoir a décliné, et c'est Charles d'Anjou qui a pris la suite. La ville d'Hyères est devenue une ville comtale. Son essor allait prendre un nouvel élan.

Peut-être laissera-t-on Jacques de LUSTRAC commenter le sceau lui-même.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai souhaité, devant la proposition de Monsieur de LUSTRAC, qu'il puisse venir dans ce Conseil municipal. Son geste est assez exceptionnel. D'abord, au titre d'un collectionneur qui se dessaisit d'un élément aussi particulier car c'est extrêmement rare. Mais, c'est également exceptionnel pour la ville d'Hyères, la ville qui le reçoit, et donc chacun d'entre vous, puisque cela marque finalement le point de départ de la municipalité, en quelque sorte. C'est un moment de transition très original.

Je voulais, en votre nom à tous, le remercier et lui demander de venir me remettre symboliquement ce présent particulier.

M. de LUSTRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je suis très heureux et très fier de l'intérêt que vous avez porté à ce don. Il est vrai que c'est un monument historique pour la ville d'Hyères puisque c'est à partir de là, comme vous l'avez très bien dit, que la ville va exister en tant que telle, va avoir un statut en tant que telle, un conseil, etc., ce qui est fondateur d'une certaine consistance de la cité. Avant, c'était la grande féodalité où le seigneur avait le droit de faire ce qu'il voulait. En plus, il faut dire que, jusqu'alors Hyères appartenait à la Provence, certes, mais à l'empire car les Fos tenaient leur pouvoir du Saint-Empire. C'était très éloigné de la France et des concepts nationaux que nous avons maintenant.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais vous remettre ce sceau, et je vous en souhaite bonne garde.

(Applaudissements)

C'était une bulle de plomb qui scellait le bas du parchemin - on prenait un petit lacet, on tournait - pour l'authentifier. Il y a des traces d'ailleurs du passage du lacet.

C'est plus qu'un sceau en cire. On posait cela à des occasions tout à fait exceptionnelles. Il fallait des mises en oeuvre un peu délicates puisqu'il fallait déjà faire la bulle de plomb, elle était creuse. Après, on la mettait dans une pince où il y avait l'avert et le revers, on serrait la pince autour des petits cordons de parchemin ou de soie. On taillait, en bas du parchemin, un petit cordon que l'on retournait. On rentrait dans la bulle, on la pinçait pour cela ne puisse pas sortir. Et on frappait un grand coup de marteau pour que cela s'imprime.

Je voulais insister sur un point : il est tout à fait exceptionnel qu'un sceau de cette date-là ait cette qualité. Il faut une qualité de terrain tout à fait particulière pour que, au lieu d'avoir un oxyde ou un carbonate de plomb, c'est-à-dire du vert-de-gris, on ait un silicate, c'est-à-dire quelque chose qui est comme vitrifié. Ce qui fait que cela ne s'oxyde plus. Nous avons là un état de conservation tout à fait exceptionnel. Il a été trouvé dans la colline du Château, et il a vraisemblablement passé 750 ans au même endroit.

M. CARRASSAN : Pouvez-vous dire ce qu'il représente ?

M. de LUSTRAC : A l'envers, il représente le lion avec la patte levée, qui est le lion des Fos. Ils avaient pris vraisemblablement ce motif aux Croisades, qui est devenu après le léopard héraldique. Quand le lion regarde de face, c'est le léopard au lieu du lion.

L'autre côté est extrêmement intéressant. Nous avons une étoile à 8 branches qui est aussi des Fos, qui est aussi des Sabran qui ont gardé cela. Ce qui est très intéressant pour nous, c'est que là nous avons une trace écrite gravée du premier nom d'Hyères. Il y a eu souvent des polémiques au sujet du nom pour savoir ce que cela voulait dire. Là, c'est « Are Arum », c'est-à-dire l'endroit où il y a des aires. On a pu dire : est-ce que ce sont des aires à battre ou des aires salines ? Vraisemblablement, il s'agit des aires salines, c'est-à-dire des tables salantes car les Fos étaient venus s'installer à Hyères pour exploiter. C'était leur métier, si j'ose dire.

(Applaudissements)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais dire que l'étui dans lequel se trouve cette superbe médaille est un étui de la famille de LUSTRAC, d'époque lui aussi, avec les armoiries de cette famille. Cela fait donc deux choses tout à fait exceptionnelles.

Nous allons reproduire cette médaille, de façon à en faire la promotion, dans un office de tourisme ou autre. Cela peut être intéressant pour nos visiteurs, et même pour les Hyérois.

D'autre part, dans le futur Musée des Cultures et du Paysage, se trouve une salle des coffres tout à fait particulière, et je crois que la place centrale serait une bonne destination, bien éclairée, dont chacun trouvera le chemin.

Merci encore au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

(Applaudissements)

Les autres sujets vont paraître bien terre-à-terre, encore que l'on était dans la terre pour trouver cet objet. Nous passons donc aux délibérations budgétaires.

Bien entendu, pour la délibération, nous approuvons ce don. Il s'agit d'une unanimité qui n'a pas besoin d'être exprimée explicitement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, il est donc approuvé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Reprise sur provisions

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont des régularisations. Pas d'observations ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Admission en non-valeur

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

- Admissions en non-valeur et créances, qui se compensent par les recettes puisqu'il y avait des provisions.
- Participation au CCAS : 490 000 €.
- Intérêts et lignes de trésorerie : - 40 000 € puisque nous ne les avons pas utilisées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le CCAS a des difficultés structurelles qui font que, une année sur deux ou parfois deux années consécutives, la commune, en fin d'année, est dans l'obligation d'accorder une subvention complémentaire pour boucler le budget. Cette situation n'est pas définitivement acceptable. J'ajoute que, cette année, elle s'est manifestée aussi à la suite de plusieurs difficultés.

Première difficulté : le CCAS avait décidé de transférer une partie du service d'aide à domicile de la commune vers les associations. Les personnes intéressées qui devaient être transférées avaient donné leur accord. Après que le transfert a été opéré, elles sont revenues sur leur accord et elles ont préféré le chômage. La commune paie donc le chômage, pour une somme de 200 000 €.

Deuxième difficulté : les recettes liées à la CAF. Quand il y a eu un changement du contrat Enfance Jeunesse, le périmètre de ce contrat est devenu plus étroit que précédemment. Cela conduisait la CAF, si elle avait régularisé immédiatement, à enlever une somme très importante à la commune. La CAF a décidé de lisser dans le temps cette diminution et, chaque année à peu près, une somme de 200 000 € est déduite de la contribution de la CAF.

Troisième difficulté : le portage des repas à domicile. Nous avons lancé un appel d'offres groupé pour peser sur le prix des repas. Cela a été une réussite. Néanmoins, la convention qui a été passée entre la Ville et le CCAS manquait de précision puisque, si le transfert a été opéré, le CCAS qui continue de livrer des repas avec quatre chauffeurs n'a plus les recettes correspondantes. Cela se traduit également par un déficit de 200 000 €.

Enfin, dernier point : les diminutions des aides du Département liées à l'évolution du service des aides ménagères de 150 000 €.

Soit un total de 700 000 € que nous couvrons par une subvention complémentaire de 490 000 €.

Mais, je ne veux pas me contenter de cette situation parce que la situation du CCAS, d'année en année, se traduit par un excédent de fonctionnement qui porte de moins en moins bien le nom d'excédent. Ce qui d'ailleurs réduit ses possibilités d'investissement, même si ce n'est pas la vocation principale d'un CCAS dont le capital humain est la principale richesse. Mais, la situation est délicate. Nous avons des difficultés en interne à faire apparaître un bilan clair analytique des différentes missions du CCAS, que ce soit le foyer, que ce soient les aides à domicile, les crèches, etc.

J'ai donc demandé, comme on l'a fait pour la commune - peut-être aurais-je dû le faire en son temps, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire - qu'un audit sur le fonctionnement du CCAS et sur sa situation budgétaire soit effectué. Cet audit doit nous être rendu fin janvier, ce qui nous permettra d'établir un budget du CCAS en meilleure connaissance de cause. On ne peut pas, dans une connaissance insuffisante, établir un budget réaliste qui ne conduise pas, en fin d'année, à se retrouver dans la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Voilà la raison de ces 490 000 €, étant entendu que, malheureusement, le chômage des personnes qui ont refusé le transfert va continuer à peser. La dégressivité de l'aide de la CAF va continuer encore quelques années. On corrigera le portage des repas à domicile. Et les aides du Département ne devraient pas augmenter. La situation sera donc complexe, malgré les efforts du directeur du CCAS et de Madame PARENT qui est l'élu référent. Je crois qu'il est indispensable d'y voir un peu plus clair et que des recommandations, en tous les cas des analyses impartiales, nous soient présentées pour pouvoir établir un budget vrai, en toute transparence.

M. SEEMULLER : Je voudrais intervenir sur le CCAS et sur la délibération n° 11 puisque nous avons un emprunt de 250 000 € à contracter pour le CCAS pour financer les investissements 2016.

Le 2 janvier 2016, je vous avais adressé un courrier dans lequel j'indiquais que j'avais été destinataire du rapport d'orientations budgétaires 2017 du CCAS. Le rapport de 4 pages qui m'a été remis était très incomplet. Je citais que de nombreux chapitres budgétaires étaient absents, et que l'on ne disposait d'aucune donnée relative à la qualité du service aux personnes. Ce rapport n'était pas en l'état exploitable, et je vous priais de bien vouloir demander aux services un rapport actualisé. Dont acte sur le fait de demander aujourd'hui un audit pour savoir exactement où l'on va.

Dans ce rapport, et en fonction des chiffres dont je pouvais disposer, on observait deux ou trois éléments sur lesquels j'appelle votre attention.

Entre l'année 2015 et l'année 2016, l'augmentation des dépenses de personnel du CCAS est de l'ordre de 600 000 €, sachant que ces dépenses représentent à peu près 80 % des dépenses de fonctionnement.

D'autre part, on observait que, dans l'année 2015 et dans l'année 2016, nous avons une difficulté pour recouvrer l'ensemble des recettes de fonctionnement pour couvrir les dépenses. Se pose donc, à un moment donné, l'équilibre du compte.

Sur les 9 965 000 € de recettes, nous avons les 4,7 M€ de la Ville, et il manque manifestement 387 000 € pour équilibrer les comptes puisque l'on a, dans les recettes que vous nous citez : le Département, la CAF et les ressources des repas à domicile ou les autres services fournis par le CCAS.

Il est nécessaire, à mon avis, de passer à une comptabilité analytique pour voir les équilibres qui sont susceptibles d'être faits service par service.

Nous ne sommes pas dans une économie normale puisque nous sommes dans une économie de service social, où l'on touche une population extrêmement sensible sur laquelle il faut aussi garder l'approche de solidarité, c'est-à-dire la capacité, à un moment donné, de garantir aux personnes qui vont bénéficier de ce service sa continuité.

Je vous demanderais, au regard du document, de pouvoir réunir la commission des Finances, à la fois avec le rapport d'audit et au regard du rapport que vous m'avez remis pour que l'on puisse se recouper et être certains que l'on assure la pérennité du service.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une fois l'expertise faite, elle nous permettra de faire des choix politiques. Nous pouvons très bien estimer que le CCAS doit accomplir telles et telles missions et que, en conséquence, la subvention de la commune doit se monter à un niveau plus ou moins élevé. Mais, si on la présente de façon récurrente et qu'il y a des écarts de ce type, ce n'est pas acceptable.

J'ai cru comprendre que vous évoquiez un montant de salaire.

M. SEEMULLER : Le montant de la masse salariale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La masse salariale baisse. En 2014, elle était de 11 501 000 €, de 8 932 000 € en 2015, et elle est de 8 987 000 € en 2016.

M. SEEMULLER : D'après les chiffres que vous m'avez donnés, j'ai : 8 013 000 € au titre du personnel en 2015, 260 agents, et 8 590 000 € en 2016, sans avoir le nombre d'agents.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les résultats que je donne pour 2015 proviennent du Compte administratif : 8 932 000 € pour les dépenses de personnel réalisées. Et en 2016, 8 967 000 €.

M. SEEMULLER : C'est le rapport d'orientations que vous m'aviez donné.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Paradoxalement aux problèmes que nous évoquons, quand on regarde ce qui s'est passé en 2015, 2016 et je l'espère en 2017, les services du CCAS sont arrivés à réduire les charges à caractère général et à tenir les dépenses de personnel. C'est donc que le problème est structurel. Nous devons identifier la difficulté. Soit le CCAS a des missions qui ne correspondent pas au cœur de métier, soit l'encadrement ne correspond pas aux normes habituelles, soit les tarifs ne correspondent pas à ce qu'ils devraient être. Mais, il faut bien identifier, notamment par comparaison avec des CCAS qui restent à l'équilibre, d'où vient notre difficulté. C'est pourquoi l'audit, je l'espère, fera parler les chiffres mieux que ce que nous y sommes arrivés pour l'instant. Merci pour l'observation. Je regarderai ce qu'il y a dans ce rapport.

Mme ANFONSI : Après l'intervention de notre collègue William SEEMULLER, je dois dire que cela me conforte malheureusement dans ce que je crois savoir, ne vous en déplaise. Comme vous dites toujours « il paraît »....

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je préfère des faits.

Mme ANFONSI : Il s'agit de ce que je crois savoir et même de ce qui se dit. Je suis obligé de vous le dire, Monsieur le Maire. Si ces faits sont rapportés, je crois qu'il est sage de faire un audit du CCAS. Mais, pourquoi ne pas faire un audit en interne en regroupant les représentants de chaque groupe ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela fait deux ans, et même plus, compte tenu de la gestion du CCAS antérieur...

Mme ANFONSI : Je ne vous permets pas de dire cela, la gestion antérieure n'était pas mauvaise.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a un coût aussi que je n'avais pas évalué : la mise aux normes réglementaire du CCAS. A chaque délibération du Conseil d'administration, nous mettons en ordre. Cela a été géré sans doute convenablement, mais peut-être un peu à l'écart de la rigueur maximale.

Depuis que je le demande, nos services ne parviennent pas à dégager une comptabilité analytique de chaque fonction. Je le demande en permanence. Dans ces conditions, il faut bien qu'un tiers compétent le fasse.

L'audit en interne : soyez assurée qu'il ne se passe pas de semaine sans que je rencontre trois ou quatre fois le directeur ou Madame PARENT, et qu'une investigation soit faite. Je viens de citer un certain nombre d'éléments, qui sont des explications, mais cela ne suffit pas. Je crois qu'il faut aller plus loin pour comprendre exactement comment stabiliser une gestion du CCAS dans des missions qui correspondent à sa définition et qui permettent, lorsque l'on définit la subvention du CCAS, d'y voir très clair. Honnêtement, force est de constater qu'il n'est pas normal que, pour boucler les années, nous soyons obligés de mettre une subvention exceptionnelle.

Nous allons essayer, de façon tout à fait transparente – l'audit sera communiqué à chacun -, de faire le même travail que celui que nous avons fait pour le budget communal, et de redresser les finances du CCAS, en tous les cas d'avoir la clarté.

Je ne porte pas de jugement sur le passé et l'avenir. Les directeurs se succèdent, ils ne sont pas moins bons les uns que les autres, ils ont tous la volonté de bien faire et ils essaient de bien faire. Je crois que cela n'a jamais été tout à fait un fleuve tranquille... Vous voyez ce que je veux dire.

En toute transparence et avec votre collaboration, nous allons essayer de clarifier les choses.

Mme ANFONSI : Pourrons-nous avoir nous aussi les documents ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a aucun problème, vous aurez tout. L'audit sera public.

Mme ANFONSI : Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme le précédent d'ailleurs, avec les conclusions qui ont été tirées.

Mme ANFONSI : De quoi parlez-vous ? Du précédente audit ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui.

Mme ANFONSI : Il vaut mieux que l'on n'en parle pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous n'allons plus parler de l'audit, nous allons parler simplement du rapport de la Chambre régionale des Comptes, celui-là vous ne pourrez pas le remettre en cause.

Nous allons délibérer sur cette Décision modificative.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Que remettez-vous en cause dans l'audit précédent ? Sa qualité ? Son honnêteté ?

Mme ANFONSI : Il n'était pas si mauvais que cela, contrairement à ce que vous disiez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il était moins mauvais que le rapport de la Chambre régionale des Comptes, vous avez raison.

AFFAIRE N° 6 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du Port d'Hyères-les-Palmiers – Décision modificative n° 1

AFFAIRE N° 7 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du port de l'Aiguade – Décision modificative n° 1

AFFAIRE N° 8 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du port Auguier – Décision modificative n° 1

M. DESERVETAZ : Il s'agit d'opérations d'ordre. Vous avez les chiffres sous les yeux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des régularisations. Je ne pense pas qu'elles appellent beaucoup de commentaires. C'est vrai pour le budget du port d'Hyères, pour le budget de l'Aiguade, pour le budget du port Auguier. Ce sont des changements de ligne.

Pas d'opposition ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, comme nous en avons convenu, je vous remercie de me permettre d'intervenir sur un sujet du quotidien qui affecte les populations des îles, donc de Port-Cros et du Levant.

Hier soir, des Levantins et des Port-Crosiens ont souhaité prendre le bateau au port du Lavandou pour se rendre dans l'île et y résider. Or, ils n'ont pu obtenir le ticket de résident de la part du Conseil départemental. Ils ont dû régler la somme de 28 € au lieu des 6 € habituels pour des gens qui utilisent quasiment au quotidien ce mode de transport. Ils s'en sont émus puisque l'information qui leur a été donnée était de dire que le Conseil départemental perdrait sa compétence et ne s'occuperait plus de ce passage.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Maire, ainsi que vers les Conseillers régionaux et départementaux pour avoir une explication, et surtout une solution. Nous sommes sur un sujet extrêmement sensible. Cela ne touche pas la délégation de service public de TPM et de la TLV, mais bien le sujet des Iles d'Or, avec deux aspects : Qui prend la compétence ? Est-ce que cette compétence veut dire que l'on va garder l'aide à la compagnie qui permet d'avoir un tarif de résident normal de continuité de service ? Que fait-on pour les personnes qui ont payé ces 28 € au lieu des 6 € ?

Merci de votre soutien et de votre réponse.

M. ROUX : Merci, Monsieur SEEMULLER. D'ailleurs, je remercie les Levantins de nous avoir informés de cette situation car nous n'étions pas au courant. Effectivement, lorsque Monsieur VIALE, adjoint spécial du Levant, m'a envoyé un mail, ce matin, je me suis un peu renseigné auprès du Conseil départemental. Par l'intermédiaire du Directeur général des Services, il m'a été répondu qu'en ce qui concerne le paiement des 28 €, ce problème technique allait être résolu dans la journée. Comment rembourser ? Je n'en sais rien puisqu'il y a une carte avec des tickets. Je pense que la compagnie va vous rembourser parce qu'elle ne pourra pas toucher la subvention du Conseil départemental et faire payer le tarif plein. C'est un problème de bureautique qui va se régler dans la journée.

Pour ce qui concerne la compétence, effectivement elle est au Conseil départemental jusqu'au 31 décembre 2016. A partir du 1^{er} janvier 2017, elle va passer à la Région. Ce matin, nous étions en réunion à TPM, et Monsieur Yannick CHENEVARD, qui s'occupe des transports, m'a certifié que ce problème est en cours de traitement au niveau de la Région. Je ne sais pas quelles vont être les modalités, si elles vont être différentes de celles que nous faisons au niveau du Département. Mais, j'ai bon espoir que l'on ne laisse pas tomber ni les Port-Crosiens, ni les Levantins pour ce départ du Lavandou au niveau de ces îles.

Au niveau de la ville d'Hyères, rien n'est changé puisque c'est TPM. Mais, au niveau du Lavandou, ce sera complètement remis en question.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voulais évoquer un autre problème : la demande faite par les Porquerollais d'avoir un tarif le plus bas possible pour les CDI qui travaillent sur Porquerolles. Soit c'est répercuté dans le coût de fonctionnement de l'employeur, soit - ce qui est encore plus grave - c'est à la charge des employés. J'ai saisi par courrier Monsieur CHENEVARD au titre de TPM, je pense que l'on va trouver une solution qui va permettre d'assurer la continuité territoriale. Je parle des CDI parce que c'est plus compliqué à généraliser. Merci d'avoir abordé ce sujet.

AFFAIRE N° 9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe de l'Eau – Décision modificative n° 1

M. DESERVETAZ : Il s'agit de procéder à des ajustements de crédits pour un total de 676 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Décision modificative n° 1

M. LE DEPUTE-MAIRE : Même chose pour l'entretien des caveaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Emprunt de 250 000 € contracté par le CCAS de la Ville d'Hyères-les-Palmiers auprès de la Caisse d'épargne Côte d'Azur pour les investissements 2016. Avis conforme du Conseil municipal

AFFAIRE N° 12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant de 2 513 634 € (soit 1 256 817 €) contracté par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois visant à financer la réhabilitation de 101 logements, résidence sociale « Costebelle » à Hyères

M. DESERVETAZ : Nous pouvons grouper la 11 et la 12 parce que la 12 permet au Conseil de vous autoriser à signer l'emprunt.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je tiens à dire que je me suis refusé, à deux reprises au moins, à ce que la Ville accorde une subvention d'investissement au CCAS parce que c'est une facilité. Cela permet de ne pas trop regarder l'autofinancement puisque l'on est assuré d'être financé de l'extérieur. En revanche, on accorde une subvention de fonctionnement, mais cela impose de gérer convenablement son fonctionnement pour dégager la marge d'autofinancement nécessaire pour s'autofinancer et payer les intérêts d'emprunt. Il faut que l'on mette de la contrainte sur une bonne gestion. C'est pourquoi cet emprunt peut être constitué et je vous demande donc de l'autoriser.

M. SEEMULLER : Une question technique : nous gérons les ports en autonomie, est-ce que le CCAS en tant que tel ne pourrait pas être une structure qui aurait une forme d'autonomie budgétaire ? Cela n'existe pas ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'a pas d'impôt, il n'a pas de recettes. Les ports ont des recettes importantes avec les redevances ou les taxes d'amarrage. Le CCAS a une vocation sociale et ses recettes sont limitées. Son budget est de 8 ou 9 M€, il vit de subventions, pas que de la Mairie, de la CAF, du Conseil départemental, etc. Il a un statut tel dans la continuité de la vie communale qui fait qu'il n'y a pas de solution. S'il devait s'autofinancer, vous imaginez ce que ce serait.

M. SEEMULLER : L'avantage d'un budget est que l'on a une lecture des recettes, des subventions et des types de dépenses.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela rend les choses très difficiles psychologiquement. Quand on est dans le Conseil d'administration du CCAS, on étudie le budget et la subvention communale est de droit. On fonctionne et on délibère. Quand on est dans le Conseil municipal, que l'on vote le budget, il y a des subventions à des associations, la subvention au CCAS, 130 millions de budget globalement, on se pose un peu moins de questions avec ce système que l'on ne s'en pose quand l'on a les recettes que l'on génère soi-même et que l'on a une clarification.

C'est pour cela qu'il faut être deux fois plus vigilants, et avoir une comptabilité analytique. Si je prends l'exemple des crèches, nous avons des recettes qui sont les recettes des familles ou des subventions de la CAF, et des dépenses en personnels et en matériels. Si l'on a une comptabilité analytique, on tire un trait - je ne dis pas qu'il doit être positif, mais je dis qu'il faut connaître son évolution. Aujourd'hui, on ne l'a pas. Ce n'est pas faute de le demander. Nous l'aurons.

Si vous voulez bien que l'on donne un avis conforme du Conseil municipal à cet emprunt nécessaire pour améliorer la situation d'une ou deux crèches, notamment.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 13 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 513 634€ (soit 1 256 817€) contracté par la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réhabilitation de 101 logements, résidence sociale «Costebelle» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois.

M. DESERVETAZ : (*Lecture de la délibération*)

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 484 631€ (soit 242 315,50€) contracté par la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réalisation de 60 logements, résidence sociale « Costebelle » à Hyères.

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 484 631€ (soit 242 315,50€) contracté par la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois visant à financer la réalisation de 60 logements, résidence sociale «Costebelle» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous permettez, on va grouper ces délibérations qui se suivent puisque, dans ce secteur de Costebelle, se situait, en son temps, un foyer Sonacotra qui a changé de nom. Ce foyer est désormais supprimé, et aux lieu et place, Le Logis Familial réhabilite les logements existants, au nombre de 101 et crée 60 logements complémentaires ouverts à toute la population comme n'importe quel logement social.

Ce sont ces deux autorisations que je soumetts à vos votes.

M. COLLET : Monsieur le Maire, je vais être très bref dans la mesure où vous avez déjà anticipé sur ma question que nous avons évoquée en commission. Vous avez apporté la réponse. Notre interrogation était de savoir ce qu'étaient ces fameux 101 logements et les 60 qui attendent. Vous confirmez qu'ils vont bien s'inscrire dans le cadre des logements sociaux, et que les 2 600 demandes actuellement en cours pourront en bénéficier. Là-dessus, il n'y a aucune objection.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais évoquer un déjeuner que j'ai eu en préfecture, il y a deux jours, avec Thierry REPENTIN, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat. Nous avons beaucoup parlé de logements sociaux, nous avons évoqué notamment la difficulté que les normes soient les mêmes quel que soit le contexte, qu'elles soient communales plutôt que d'être sur un territoire plus important. Je lui ai posé la question du niveau de revenu à partir duquel on était éligible en Ile-de-France pour un logement social. Pour un couple avec 2 enfants, le niveau d'éligibilité va chuter à 5 400 € par mois. Je soumetts cela à votre réflexion.

Il peut y avoir une interrogation, même si c'est en Ile-de-France. Par exemple, deux agrégés de maths et de lettres qui ne sont pas en fin de carrière. En d'autres termes, 80 à 90 % de la population française, selon les critères, est éligible.

Je donne mon sentiment : si nous étions avec un taux de couverture national très important, ce serait bien. Il faut être extrêmement vigilant pour que les logements sociaux disponibles soient véritablement affectés à ceux qui en ont le plus besoin. Si, par distraction, on les donnait à ceux qui ont 5 300 à Paris et 4 450 dans le Var, ce serait un peu injuste par rapport à ceux qui en ont vraiment besoin.

Rappelez-moi, Monsieur SEEMULLER, ce terme que j'avais beaucoup apprécié.

M. SEEMULLER : Accessible.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous suggère que, désormais, nous ne parlions plus de logements sociaux - je citerai chaque fois l'auteur -, mais de logements accessibles. Il faut absolument casser cette image terrible.

Permettez que je vous raconte un peu ce déjeuner. Il y a des choses tout à fait originales. Etait présent l'amiral VELLY que j'ai l'occasion de rencontrer pour d'autres sujets, qui a entamé son exposé en rappelant que la Défense a l'obligation par l'Etat d'utiliser ses terrains vierges pour créer le « 100 % logement social ». Je lui ai quand même indiqué, devant les difficultés qu'il semblait avoir à faire émerger les logements sociaux, que nous n'étions pas opposés, bien au contraire, à ce que des militaires viennent dans nos logements sociaux. En matière de cohésion sociale, de sécurisation, d'harmonie et de tranquillité, cela pourrait être une excellente chose, meilleure que, là, 200 militaires et que des militaires, et là, personne qui ne le soit. Je trouve que ce serait une bonne orientation.

Deuxième remarque que j'ai faite à Thierry REPENTIN – je la fais pour que Monsieur GONZALEZ l'entende car il faut absolument une intervention au Parlement : à partir du moment où la Défense nationale crée des logements sociaux pour ses hommes de troupe, comment peut-on imaginer que, par exemple, la caserne du 54^{ème} ne soit pas comptabilisée dans les logements sociaux ? On est sur un terrain communal, dans des bâtiments communaux, ce sont les mêmes qui seraient logés lorsqu'ils seraient construits, il ne serait pas désagréable que tous les locaux de la gendarmerie mobile, quelques locaux de la base aéronavale et presque tous les locaux du 54ème RA participent à notre contingent. Ce sont des personnes qui habitent à Hyères.

M. SEEMULLER : Là, on a passé les 25 % !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, mais c'est peut-être 1 000 logements de plus au lieu de 3 500 que l'on nous demande. Si cela n'existait pas, la Défense utiliserait le terrain vierge pour les loger. Cela me rappelle un peu la norme de 3 % pour les pays européens dont certains participent à l'effort de guerre et d'autres non. Si on ne lève pas les crédits militaires, on ne peut pas comparer. Là, c'est un peu pareil. Par rapport à une autre commune où il n'y a pas, comme chez nous, des garnisons importantes, nous sommes un peu défavorisés.

Je soumets cela à votre réflexion. J'espère que vous la partagez parce que c'est une réalité.

Je mets au vote ces délibérations.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Deux mots d'explication sur les mesures conservatoires. Si l'on vote le budget en décembre, comme nous l'avons voté ce matin à TPM, la difficulté, qui a été relevée y compris par le Président, est que l'on ne connaît pas l'ensemble des normes qui vont définir les recettes budgétaires ou les dépenses. On ne connaît pas exactement les dotations de l'Etat, le vote de la loi de Finances pour l'assiette fiscale, etc. Mais, nous pouvons, sans autre forme de procès puisque nous l'avons voté, engager toutes les dépenses d'investissement ou de fonctionnement sans délibération complémentaire.

Si, en revanche, comme nous avons décidé de le faire, sur le conseil de la Chambre régionale des Comptes et de l'agent comptable, nous votons le budget en mars, nous aurons l'avantage de connaître l'ensemble des contraintes ou des possibilités qui seront offertes pour l'élaboration du budget 2017. Au point d'ailleurs que l'on pourrait imaginer, si l'on ne se trompe pas trop, qu'il n'y aurait pas de Budget supplémentaire parce que nous n'aurions pas à corriger en fonction d'informations que nous n'avions pas.

Cependant, il faut prendre aujourd'hui une ou deux délibérations pour permettre de ne pas avoir d'interruption surtout dans les investissements pour qu'ils puissent être lancés et intervenir dans des limites raisonnables.

Voilà l'objet de ces mesures conservatoires dont va vous parler Monsieur DESERVETAZ.

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget PRINCIPAL - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la même chose pour les délibérations suivantes.

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Ayguade - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget EAU - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget 2017. Section d'investissement - Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire d'engager certaines dépenses nouvelles.

Mme TROPINI : On anticipe les dépenses qui seront affectées au budget 2017. Il semble donc que vous ayez pris la décision de proposer à cette Assemblée le vote du budget 2017 en mars. Or, vous aviez dit, ici même, lors d'une séance du Conseil municipal du 22 avril dernier - je vous cite : *J'aimerais que nous trouvions un consensus. Si on le trouve, je le fais, si on ne le trouve pas, je ne le fais pas : ce serait de voter le budget en mars.*

Vous rajoutez alors, - je vous cite encore : *Je laisse les choses totalement ouvertes. Je vous donne le temps de la réflexion. Si chaque groupe est d'accord, je l'adopterai ; je la pense préférable. S'il y a des réticences, je ne l'adopterai pas parce que nous pouvons quand même fonctionner.*

A ce jour, ce débat n'a pas eu lieu, mais il apparaît clairement que vous ayez pris seul la décision.

La précédente municipalité avait mis trois exercices avant de faire adopter le vote du budget de la Ville en décembre. Il y a des concordances totales avec le budget de TPM, lui-même voté en fin d'année.

Comme vous nous mettez devant le fait accompli, nous voterons contre les délibérations 16, 17, 18 et 19. Nous voterons pour la délibération n° 20 relative aux subventions allouées aux associations, afin de ne pas mettre ces dernières en difficulté, les associations ayant engagé des dépenses en début d'année qu'il faut honorer.

M. DESERVETAZ : Je veux informer que j'ai conseillé à Monsieur le Maire de faire le budget au mois de mars pour toutes les explications qu'il nous a données. On parle de plus en plus de sincérité du budget. C'est à ce moment-là que nous aurons tous les éléments. Je suis heureux que Monsieur le Maire ait accepté cette proposition.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, il n'y a pas de solution parfaite ; nous sommes d'accord. Deux éléments importants sont à relever :

Quelle est la vision de vos priorités dans le contexte qui sera celui de l'année 2017-2018 ? Nous n'avons pas de débat. Or, il est important de savoir vers quel type de dépenses nous devons aller car le contexte change en permanence.

Je me permettrais à cette occasion, puisque nous allons prendre la même position que nos collègues, de vous dire les inquiétudes que nous avons sur le contexte qui sera le contexte économique 2017-2018.

Il est clair que nous allons vers une augmentation des taux d'intérêt qui peut avoir un effet considérable sur le remboursement de la dette.

De grosses incertitudes politiques courent aux Etats-Unis et en Angleterre, ce qui ralentit la croissance, en particulier, d'après la dernière note de l'INSEE, nous sommes sur 1.2, avec peut-être une baisse de croissance.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne suis pas sûr que la baisse de la croissance en France soit directement liée à Monsieur TRUMP, à Monsieur CAMERON ou aux autres.

M. SEEMULLER : Je ne suis pas sûr que le Brexit et l'élection de Monsieur TRUMP aillent dans le sens de l'apaisement, et donc d'une capacité d'échanges entre nos différents pays.

Nous sommes, bien entendu, dans un contexte politique sur lequel il n'est pas l'objet d'intervenir, mais cela va créer forcément, sur la DGF, sur le rôle de l'Etat, sur les relations avec les collectivités locales, un certain stress.

Ces éléments nous amènent, à notre niveau, à nous dire que nous devons avancer avec prudence. Dans le même temps, nous avons des décisions budgétaires qui s'engagent - je passe bien sûr les décisions courantes -, des décisions d'investissement significatives, sur la réalisation de la base nautique, la Maison du Commandant, la protection du Tombolo, la création d'une promenade, la réhabilitation d'une zone commerciale, etc., certainement toutes justifiées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous confondez tout, Monsieur. Je m'excuse, vous ne comprenez pas. Les 4 251 000 € n'ont rien à voir avec les autorisations de programme. C'est le courant : la voirie, le matériel de bureau, le mobilier, l'électrification, les bâtiments scolaires, c'est-à-dire ce que l'on appelle un ciment courant obligatoire, permanent, d'année en année. Comme il peut y en avoir au premier trimestre, c'est provisionné. Il n'y a pas là la Maison du Commandant, Clémenceau, etc. En revanche, on ouvre des autorisations de programme, et c'est tout à fait normal.

M. SEEMULLER : Je ne vais pas intervenir à nouveau sur les délibérations 21, 22, 23, etc. concernant l'ouverture d'autorisations de programme sur ces investissements.

Je ne dis pas que notre groupe est contre ces investissements. Je dis que nous ne prenons pas en compte les risques d'une économie qui se retourne, et d'une collectivité sur laquelle il nous semble que nous prenons beaucoup d'engagements en matière d'investissement, qu'il faudra bien à un moment donné régler.

Nous regrettons de ne pas avoir eu le débat budgétaire initial d'orientations, et que vous ne soyez pas plus sélectif dans les investissements proposés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je veux bien, on peut tout dire et son contraire, faire de la politique politicienne en permanence. Les choix budgétaires seront faits en leur temps. Il y aura un débat d'orientations budgétaires en février ou mars, et un vote du budget au mois de mars où les grandes orientations seront données.

Les autorisations de programme sont là pour découper dans le temps des opérations, avoir une lisibilité. Des opérations comme l'avenue Clotis, la place Clémenceau ou la promenade en bord de mer ne se font pas en 6 mois. Elles mordent sur deux années d'autorisations de programme. Dans toutes les collectivités évoluées, cela permet d'avoir la lisibilité. Nous aurons ces choix, ces décisions. Nous lançons simplement quelques études. Aucune autorisation de programme ne va être débitée en crédits de paiement pour investissement ; nous n'en sommes pas encore là.

Pour le reste, quel que soit le point de vue de chacun, comment penser, quand l'agent comptable de la commune et la Chambre régionale des Comptes confirment le bien-fondé d'un vote du budget en mars, qu'ils se trompent ? C'est une évidence.

Est-ce que vous savez ce qui sera décidé à la loi de Finances de la fin de l'année ? Vous avez peut-être vos informations ; nous, nous n'en savons rien. Par exemple, on ne sait pas si un cadeau fiscal ne va pas être fait aux communes pour supprimer la baisse de la DGF. On ne sait pas si, au contraire, on ne va pas les pénaliser encore plus, en mettant 1 ou 2 millions supplémentaires. On ne sait pas quels seront les taux d'intérêt en janvier. Donc, il vaut mieux attendre pour définir le budget. Là, nous ne sommes que dans le courant, mais quand on saura si les taux d'intérêt augmentent, on pourra ajuster.

Nous aurons en mars des informations infiniment plus précises et fines. Nous connaîtrons quel est le taux d'inflation de l'année précédente, quelle est la réévaluation de la masse fiscale. Là, nous sommes dans le brouillard. Ce qui fait d'ailleurs que, même si nous avons été prudents, les budgets supplémentaires dans cette commune sont souvent trop importants. C'est cela violer la démocratie. Quand vous avez un Budget supplémentaire qui représente 30 ou 40 % du Budget primitif, cela signifie que vous avez menti par omission au Budget primitif. Vous souriez ! C'est le meilleur moyen, puisque l'on ne sait pas, de sous-évaluer les dépenses, de réévaluer les recettes, et on ajuste après dans un Budget supplémentaire en cours d'année. C'est une réalité qui est également soulignée par la Chambre régionale des Comptes sur les budgets des années précédentes. Nous, nous voulons la transparence.

M. SEEMULLER : Ne nous sortez pas des arguments de cette nature ! Vous venez d'adopter le budget de TPM qui se fait en fin d'année.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas parce que TPM le fait que TPM a raison. Le jour où je prendrai comme conseil fiscal et financier TPM, vous me le direz.

(Intervention de Monsieur SEEMULLER incomprise, prononcée en même temps que celle de Monsieur le Maire).

Ecoutez ! Vous n'aimez pas avoir tort, et je le comprends. En tous les cas, nous, nous sommes en phase totale avec les meilleurs experts financiers, et nous allons dans cette direction qui est incontestable pour toute personne qui a une analyse objective. Je respecte votre point de vue et celui de Madame TROPINI, et permettez-moi de respecter les personnes qui ont un peu d'expérience.

J'ajoute que, pour vous faire plaisir - mais cela m'amuse beaucoup parce que cela va a contrario de votre objectif -, en 2019, parce que Monsieur SEEMULLER craint que nous ne trafiquions le budget en période d'élections...

M. SEEMULLER : Pourquoi utilisez-vous des mots qui ouvrent un débat polémique ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez dit très clairement que, en période électorale, il était ennuyeux d'avoir cette situation.

M. SEEMULLER : Ennuyeux ne veut pas dire trafiqué.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ennuyeux, pour quelles raisons ?

M. SEEMULLER : Il est clair que, à partir du moment où vous allez réunir l'Assemblée entre deux tours des élections municipales, cela pose forcément des difficultés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur ce point-là, vous avez raison, et je vous en donne acte.

Comprenez que nous allons présenter un budget le plus objectif possible en décembre parce que je ne sais pas trop faire autrement. Mais, ce sera sur des hypothèses que personne ne connaîtra. C'est dommage. En revanche, je suis sensible à ce que vous dites : faire un budget au mois de mars, si l'on vote au mois de mars, il n'y a pas de raison. Dans ce cas-là, on ne le présente pas en février/mars, on le vote après, comme cela a été souvent le cas. Une dérogation permet de voter le budget après l'élection municipale. Je comprends votre argument de ce point de vue.

Pour ce sujet et ces mesures conservatoires, je vous demande de délibérer. C'est la même chose pour les ports et pour l'Eau.

ADOPTÉES PAR 32 VOIX

**6 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT.**

**5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 20 - FINANCES et CONTRÔLE DE GESTION - Avances sur subventions aux associations - Année 2017.

M. DONZEL : Je ne prendrai pas part au vote.

M. DESERVETAZ : (*Lecture de la délibération*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela rejoint la remarque de Madame TROPINI. Mais, je vous ai fait distribuer un tableau où vous avez le montant de l'avance qui peut être égal à 100 %. Pour toutes les grosses associations, il est indiqué « proposition d'attribution 2017 », afin que vous soyez informés de ce qui pourra se faire. Un exemple au hasard : Jazz à Porquerolles, nous faisons une avance de 21 000 €, alors que le budget proposé sera le double. C'est pareil pour le basket. Etant bien entendu que le principe général, c'est la stabilité des subventions aux associations, avec une ou deux exceptions. Par exemple : le basket est monté en pro A, la contribution du Département, de la Région, de TPM et de la commune est augmentée, compte tenu des budgets nécessaires.

M. COLLET : Tout d'abord, je prends acte du tableau qui nous a été donné en début de séance. Il est vrai que c'est peut-être consécutif à la demande que nous avons faite en commission puisque nous ne l'avions pas. En revanche, cette délibération amène deux ou trois interpellations de notre part.

Concernant la notion d'avance - vous y avez répondu en commission et également aujourd'hui -, la question est de savoir si c'était véritablement une avance ou une attribution définitive de la subvention qui ferait que l'on cautionnerait aujourd'hui le vote du Budget primitif qui interviendra en début d'année.

Cette notion, si l'on s'en tient à sa définition d'avance, nous interpelle un peu. A priori, on se rend compte que c'est une attribution définitive.

D'autre part, j'ai été interpellé par la ventilation des sommes allouées à l'ensemble du tissu associatif. Il apparaît, pour nous, que certaines associations sont sous-subventionnées, et que d'autres sont sur-subventionnées. Je ne sais pas quels sont les critères de choix pris en compte pour attribuer ces subventions, mais c'est quelque chose qui nous interpelle.

Nous pouvons noter aussi que certaines associations sont subventionnées sur la base de ce que l'on appelle des fonctions, et sont subventionnées deux fois, alors qu'elles ont la même identité morale. Je crois que l'ensemble des associations aimerait être subventionné deux fois sur le compte de sujets divers.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela ne signifie pas qu'on leur donne le double de ce qui est prévu. On répartit dans deux secteurs le montant de leur subvention.

M. COLLET : Je suis d'accord là-dessus, mais comment l'expliquer pour une association qui a la même identification morale ou sociale ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous donne un exemple : pour le HTV, une partie de la subvention est donnée à l'association des Jeunes, et une autre partie à la SAOS Club professionnel. Dans le club professionnel, il y a encore une répartition entre ce qui est dû à la contribution Politique de la Ville et à la contribution Animation et Communication. Cela explique que vous le trouvez à deux ou trois endroits, mais le total ne change pas.

Si l'on donnait à la personne morale et que l'on ne classe pas en fonction de thèmes, la somme serait le total, on ne poserait pas la question. Là, c'est parce que nous sommes obligés de nous appuyer sur différents repères. C'est en vertu d'une délibération ancienne et nécessaire que cette distinction est opérée.

Je conçois qu'il puisse y avoir des appréciations différentes sur l'opportunité de subventionner telle ou telle association. Pour vous dire la vérité, pratiquement la quasi-totalité concerne des reconductions parce que ce sont de petites associations. En revanche, parfois, quand il y a des difficultés, nous supprimons. Je prends un exemple : Ciné Région, qui était une association importante subventionnée pour faire le Festival du Cinéma de courts métrages. Nous avons, il y a un an ou deux, supprimé cette subvention. Je dois dire que le rapport de la Chambre régionale des Comptes ne nous donne pas tort.

M. COLLET : Je voulais simplement relever que, lorsque l'on arrive dans les fonctions 520, 521, 523, 524 qui regroupent les fonctions sociales, et que l'on en fait la somme, cela représente un coût significatif. Et, comme nous sommes toujours vigilants sur les deniers publics, cela nous interpelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE : A chacun ses choix. Faut-il financer les banquets, les animations et les fêtes ou l'action sociale ?

M. COLLET : Nous ne remettons absolument pas en cause l'action sociale, considérant néanmoins qu'elle est subventionnée par d'autres biais que l'on pourrait appeler la Politique de la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne pense pas qu'il y ait une révolution au niveau des subventions.

Je pense qu'il serait opportun que tous ceux, majorité ou minorité, qui ont une responsabilité dans une association ne participent pas au vote - Monsieur DONZEL a dit qu'il ne participait pas au vote - parce que, en général, la loi fait que l'on ne peut pas être juge et partie, et risquer le conflit d'intérêt.

(Monsieur BANES et Monsieur COLLET déclarent ne pas participer au vote)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous le signalerons. Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.**

**AFFAIRE N° 21 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1701 « Réhabilitation de la base nautique »**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 22 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1702 « Rénovation et requalification globale de
la Maison du Commandant à Porquerolles »**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le cabinet médical prendra un peu plus de temps parce qu'il faudra que l'on attende l'approbation du PLU pour lancer ce petit bâtiment annexe. Mais, c'est dans la logique de la programmation.

**AFFAIRE N° 23 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1073 « Protection du Tombolo Ouest »**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 24 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1704 « Création d'une promenade en front de
mer »**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

**AFFAIRE N° 25 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget principal –
Autorisation de programme n° 1705 « Création d'un pôle d'échange
multimodal/AMI Quartier de la Gare**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est très important, pas seulement parce que la Région finance les deux tiers de l'étude, mais par le fait que nous ayons été retenus pour cette manifestation d'intérêt. Cet accord s'est fait au terme d'une concertation approfondie avec les différentes parties prenantes aux intérêts parfois contradictoires : la SNCF, le Conseil départemental, le Conseil régional, TPM et la Ville. Ce projet de gare multimodale entraîne la création de parkings souterrains puisque l'on va supprimer les parkings de surface, avec la possibilité éventuelle pour la SNCF de valoriser une partie de ces terrains pour la construction de logements sociaux. Cette étude, financée par la Région, va permettre d'avancer.

Mme TROPINI : Vous êtes allé très vite, j'aimerais revenir sur ces délibérations.

En ce qui concerne la délibération n° 21, vous nous proposez de voter un investissement de 1,8 M€ pour la réhabilitation de la base nautique du port. Il nous paraît prématuré d'engager un tel investissement. Nous ne contestons pas que cette base nautique ait besoin d'un relooking. Toutefois, il nous semble primordial de prévoir des recettes. Pour ce faire, vous comme nous en 2014, sur nos programmes respectifs, avons prévu la création d'une centaine d'anneaux supplémentaires qui font d'ailleurs défaut. C'est pour nous un atout fort en ce qui concerne le tourisme et l'économie du port, voire la priorité. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Pour la délibération n° 22 qui concerne la rénovation et requalification de la Maison du Commandant, nous voterons cette délibération. C'est un souhait des Porquerollais depuis des années, et nous sommes très heureux qu'ils puissent bientôt en bénéficier.

Je profite de l'occasion pour faire remonter leur inquiétude quant à la désertification de l'île en période hivernale. Faute d'emplois et de logements, les jeunes Porquerollais quittent l'île. Aujourd'hui, l'école ne compte plus que 15 élèves. Il apparaît primordial de prendre en compte ces difficultés économiques, afin que Porquerolles puisse continuer à vivre 12 mois sur 12.

Nous approuvons le fait d'ouvrir un cabinet digne de ce nom au médecin, ainsi qu'un logement de fonction, mais il ne faudrait pas que, faute de résidents, ce dernier soit contraint de quitter l'île 8 mois sur 12. Porquerolles ne doit pas devenir l'île des résidences secondaires.

Concernant la délibération n° 25, comme vous le savez, la création du pôle multimodal à la gare est prévue depuis des années. Cela fait partie de la continuité des projets engagés par la municipalité Politi. Permettez-moi un bref rappel de ce projet.

En effet, il était dans notre intention de mettre le parking souterrain en investissement et en exploitation...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand vous dites « notre intention », vous n'étiez pas élue non ? Ce n'est pas grave. Vous parlez par procuration.

Mme TROPINI : Je parle pour le groupe POLITI.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le groupe de qui, au fait ? Dites le nom.

Mme TROPINI : Le groupe POLITI.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai jamais voulu en parler, mais on touche là une difficulté, pour ne pas dire une anilité. Depuis une vingtaine de Conseils municipaux, Monsieur POLITI n'est pas là. Au début, j'ai vu cela avec sympathie, compréhension, compte tenu de problèmes personnels qu'il pouvait avoir dans son environnement. Mais, là, c'est un peu délicat. Quand j'entends Monsieur FELTEN excusé, c'est le même problème. Je ne crois pas qu'il soit digne pour des élus municipaux d'être absents quinze ou vingt fois de file, et de faire parler par procuration des personnes qui n'ont même pas siégé avec eux. Tout cela n'est pas ma conception de la politique ; je voulais, au moment où vous parlez au nom de Monsieur POLITI, le rappeler. On ne peut pas être dedans, dehors et ailleurs. D'autant plus que vous n'avez même pas été capables aujourd'hui de donner des procurations à l'ensemble des gens de votre groupe puisque vous n'étiez pas assez nombreux pour le faire.

Mme TROPINI : Vous avez siégé dans l'opposition aussi, il me semble que vous avez été embêté, à l'époque, par rapport aux procurations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, je n'ai jamais manqué plus d'une fois ou deux dans l'année un Conseil municipal. D'ailleurs, c'était un tel bonheur pour le maire de l'époque que je sois absent qu'il devait s'en réjouir. Peu importe ! Je vous dis très clairement qu'il n'est pas convenable que des élus municipaux soient absents pendant quinze ou vingt conseils consécutifs. Monsieur FELTEN est membre d'une commission d'appel d'offres. Je ne veux pas actionner la loi, mais normalement, on pourrait l'actionner pour qu'il ne soit plus Conseiller municipal parce que, dans une commission d'appel d'offres, cela crée une difficulté de fonctionnement, étant donné qu'il n'y a pas de possibilité de majorité simple.

Je ne reproche pas à ces personnes de ne pas être là, mais si elles ne sont pas là, à un moment donné, elles n'y sont plus. Comment faire ? C'est compliqué. Vous le reconnaissez d'ailleurs ? Allez ! Continuez ! Madame ANFONSI vous souffle. Ce n'est pas grave.

Mme TROPINI : Je reprends. En surface, la Ville aurait fait le pôle multimodal qui aurait permis à RFF de réaliser en étages les logements. Cet ensemble immobilier avait l'avantage de donner un contenu architectural à ces espaces délaissés.

Aujourd'hui, vous lancez une étude, nous la votons en espérant que nous aurons la même vision du montage financier de ce pôle multimodal tant attendu.

Mme ANFONSI : Je voudrais intervenir sur la délibération n° 24.

Bien évidemment, nous ne pouvons pas être contre cette création de promenade en front de mer puisqu'elle figurait sur notre programme de 2014, et également sur celui de Jacques POLITI. Une fois n'est pas coutume, c'est un projet commun.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tant mieux !

Mme ANFONSI : Nous sommes donc pour cette réalisation, mais un peu frileux et contre la délibération que nous jugeons quelque peu prématurée aujourd'hui. Vous nous demandez de voter une délibération sans que nous ayons une once de renseignements, de documents, d'éléments relatifs à ce projet, sauf le coût : 2 990 000 €. C'est là, à mon sens, que le bât blesse, Monsieur le Maire. Si cela n'est pas, de votre part, une demande de blanc-seing - c'est moi qui parle -, je pense que cela y ressemble étrangement.

En ce sens, quelques questions nous taraudent l'esprit. Vous savez bien, je ne vous apprendrai rien, que tout grand projet en général, et celui-ci en particulier, doit commencer par des études détaillées, afin d'évaluer la nécessité d'un aménagement et son impact à court, moyen ou long terme sur l'évolution du site à protéger et de son environnement.

Des études ont-elles été faites ? On ne sait pas.

M. OZENDA : C'est en cours.

Mme ANFONSI : Alors, nous allons faire comme si. Il nous semble impensable que le coût soit d'ores et déjà acquis, alors qu'il n'y a pas eu de réflexion, d'étude.

En ce qui concerne votre projet, l'étude sur l'évolution du trait de côte que la précédente municipalité avait demandée a-t-elle été prise en compte ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non ! Bien entendu, on fait cela sans tenir compte du trait de côte. Vous pensez bien !

Mme ANFONSI : Monsieur le Maire, Monsieur OZENDA nous a dit que l'étude était en cours. Donc, je ne dis pas que vous faites cela sans rien, je pose la question : est-ce que le programme que nous avons émis a été pris en compte concernant le trait de côte ?

J'ai bien dit que l'on faisait comme si. Il est de notoriété publique que l'érosion des côtes est un phénomène naturel que l'on observe partout dans le monde. Vous devez le savoir : en France, plus d'un quart du littoral s'érode.

Une logique globale de réflexion d'aménagement du territoire, prévoyant les conséquences des choix relatifs à la défense contre la mer sur les usages du littoral, n'est pas anodine.

Vous en conviendrez, nos interrogations sont légitimes. Quand nous ne sommes pas dans le flou, nous sommes dans l'ignorance totale de tout ce qui concerne ce projet, sauf le coût.

Alors, Monsieur le Maire, je le dis et je le redis : nous sommes pour une promenade en front de mer autant que vous pouvez l'être, mais donnez-nous les moyens de compulsier les dossiers, de les examiner, de les étudier, afin que nous puissions y adhérer totalement. Ne nous mettez pas devant le fait accompli.

Je vais finir sur un trait d'humour. Pour ce faire, il serait sage et démocratique de reporter cette délibération pour l'intérêt général. Nous vous le demandons expressément. C'est là que l'humour arrive : Avouez que reporter une délibération, ce n'est pas la mer à boire ! Et peut-être que ces 2 990 000 € ne seront pas un coup d'épée dans l'eau !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Surtout quand il s'agit de reporter une route.

Mme DEL PERUGIA : Je voudrais intervenir aussi par rapport à la délibération n° 24. D'une façon plus générale, nous trouvons un peu délicat que vous nous demandiez de voter pour des autorisations de programme sur lesquelles nous n'avons pas vraiment de visibilité.

Par rapport à la promenade du front de mer, contrairement à nos collègues, nous sommes contre ce projet parce qu'il n'est pas, pour nous, une priorité pour la ville. Aujourd'hui, nous avons une route convenable. Il existe une piste cyclable de qualité. Comme on dit : le mieux est parfois l'ennemi du bien. Nous préférerions que ce budget profite à l'aménagement de la presqu'île dans le cadre de l'OGS, en particulier de la départementale 197, et au pôle multimodal parce que l'on voit que vous ne prévoyez, pour le moment, que des études. Donc les travaux ne démarreront pas avant 2020. Cela nous semble être une priorité avant la promenade.

J'aurais voulu évoquer une des études qui a été faite en 2014, mais je ne voudrais pas éventer un secret communal et être menée devant les tribunaux. Comme cette étude n'a pas été encore rendue publique, je vous demande si vous m'autorisez à en parler puisque vous avez eu la gentillesse de me la communiquer. Il s'agit de l'étude du BRGM de 2014 que vous n'avez pas rendue publique.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Evoquez-la, il n'y a pas de problème. Brièvement ! J'ai enlevé le Bilan carbone, n'en profitez pas !

Mme DEL PERUGIA : Cette étude ne m'a pas convaincue. Vous vous êtes appuyé sur elle en disant qu'elle confortait le projet puisque la route représente une protection pour les terrains qui sont derrière. Elle ne m'a pas convaincue parce que j'ai trouvé une contradiction entre le modèle qui a été présenté et qui se dit opérationnel pour un scénario de tempête avec concomitance entre pluie majeure et submersion marine. Et puis aussi, le choix annoncé dans cette étude que les paramètres retenus étaient ceux d'un niveau du Gapeau très faible. Pour ne pas retenir ces paramètres-là, il faudrait une étude plus longue et des logiciels plus puissants. Je n'ai donc pas été convaincue par cette étude.

En revanche, j'en ai relevé quand même les conclusions. Là où vous avez raison, c'est que le rapport dit bien que la route apporte une relative protection des terrains situés en arrière, mais je soulève le mot « relative protection ». Il dit aussi qu'elle sera de plus en plus exposée aux impacts direct de la houle qui sera particulièrement néfaste pour sa stabilité, à moyen et long termes. Et, là, je relève à « moyen terme ».

Est-il raisonnable de faire un tel investissement sur ce littoral qui sera, très probablement, de plus en plus vulnérable aux inondations par débordement et submersion marine ?

Vous évoquez, dans le projet, la création d'un rond-point : est-ce que ce n'est pas de la compétence du Conseil départemental ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais reprendre tous les sujets, cela limitera votre absence d'information que je peux comprendre.

Sur la réhabilitation de la base nautique, je veux vous rappeler que, jusqu'à maintenant, tous les clubs nautiques de la commune siégeaient dans un « cafouchi », au sous-sol du Yacht Club, du restaurant Les Voiliers, dans des conditions absolument ignobles pour des clubs, comme COYCH qui est l'un des plus grands clubs nautiques français. Nous avons donc eu l'idée, me semble-t-il pertinente, de leur donner des locaux plus importants, d'autant plus que la désaffection des Voiliers faisait qu'ils n'avaient plus de lieu. Le COYCH a pu ainsi regagner l'espace nautique. C'était temporaire, mais ils veulent y rester ; je crois que les faits doivent l'imposer. Mais, il faut reloger tous les autres clubs.

Dans ce cadre-là, une mini-augmentation de la base nautique et une réhabilitation de ce bâtiment, dont vous conviendrez qu'il n'est pas le plus décoratif sur le port d'Hyères, nous ont paru s'imposer. D'où cette décision.

Nous l'avons prise d'autant plus volontiers que, dans le même temps, était résolu, dans des conditions parfaites de concertation et d'acceptation, le problème de l'espace commercial du nautisme, avec les 40 ou 45 professionnels, et que nous souhaitons donner une harmonie architecturale à l'ensemble - ce qui requalifiera le port Saint-Pierre - avec cet espace nautique et ce centre commercial du nautisme. Voilà l'objectif poursuivi.

Je rappelle que ces travaux seront, pour certains, réalisés sur le budget du port. Que le budget du port encaissera aussi la vente du terrain des Voiliers, et que nous sommes dans une opération qui, financièrement, ne pose strictement aucun problème.

Sur la Maison du Commandant, je suis de ceux qui pensent que les bâtiments de qualité doivent être achetés. Je rends hommage d'ailleurs à la municipalité précédente - je crois que c'était Monsieur RITONDALE - qui avait acheté la Maison du Commandant, la Banque de France, et nous avons hérité de la Collégiale Saint-Paul. Mais, ces beaux bâtiments ne sont pas faits pour les regarder fermés.

La Maison du Commandant : inactivité totale depuis l'origine.

La Banque de France : pas grand-chose.

La Collégiale Saint-Paul : fermée depuis 8 ans.

Nous avons une politique différente : essayer de faire vivre le beau patrimoine.

Le seul bâtiment de caractère de Porquerolles est la Maison du Commandant. Nous avons donc initié des travaux là-bas, en conformité avec les vœux des Porquerollais qui voulaient une Maison des Porquerollais, même si la réhabilitation du bâtiment et le réaménagement des jardins permettront à la commune, et à toute personne en demandant l'autorisation, de bénéficier de ce lieu privilégié.

Devant la situation archaïque qui fait que, pour aller chez le médecin, il faut grimper pendant je ne sais combien de temps, dans des conditions apocalyptiques, et que les conditions de fonctionnement du médecin sont incroyables, nous avons pensé qu'il pouvait être opportun – à la demande des Porquerollais et à la nôtre - de créer un petit cabinet médical dans un coin du jardin, et que le premier étage de la Maison du Commandant qui n'a pas de vocation évidente puisse être réservé comme appartement au médecin. Dans la foulée, cela permettrait à la commune de récupérer la villa du médecin et d'imaginer la création de logements sociaux qui sont tant demandés à Porquerolles où les espaces sont très limités.

Voilà une stratégie qui me paraît opportune et, d'ailleurs, neutre financièrement dès lors que l'on aura transféré le médecin.

La protection du Tombolo Ouest : pour une fois, ce n'est pas « demain, on verra ». C'est la première fois que de façon volontariste, systématique et datée, on s'engage dans des études et des travaux importants pour le Tombolo Ouest – une autorisation de programme a l'intérêt de montrer que ce n'est pas simplement pour amuser la galerie - parce que nous savons que la perte de cette route du sel serait la perte de la signature d'Hyères. En outre, nous avons besoin, pour des problèmes de sécurité et d'accès à Giens et à la Tour fondue, d'avoir un bouclage. Nous avons le bureau d'études, et ce sera financé par le budget Ville. Nous allons donc lancer ces études et les étaler dans le temps parce que, quand rien n'a été fait depuis 30 ans, on peut demander 3 ou 4 ans pour le faire. Mais, c'est une priorité qui, je dois l'avouer, n'est pas électoralement très rentable, mais qui, en termes de responsabilité telle que je conçois la fonction, s'impose à moi.

Concernant la création de la promenade en front de mer, bien entendu nous partageons l'investissement avec le Conseil départemental. Il se charge de la chaussée et du carrefour. Nous nous chargeons de la promenade puisque le projet consiste à déplacer la route vers l'intérieur, nonobstant que nous laissons à l'endroit où elle est la piste cyclable, de telle façon que cela puisse éloigner la route des maisons. Cette piste étant de qualité, il n'est pas nécessaire de la changer. Mais, on gagne la moitié de la route qui fait 7,50 mètres, ce qui permet, en bord de mer, de faire une promenade légère, sans même de construction, peut-être en terre battue, dans un matériau de qualité, qui permette enfin aux Hyérois de ne pas simplement dire « si vous saviez comme notre bord de mer est beau » sans que personne ne puisse y aller.

Cette politique est en harmonie avec la reconquête des parkings du bord de mer qui, jusqu'ici, auraient empêché l'utilisation de cette innovation puisque l'on ne pouvait pas s'y garer, c'était totalement obéré par l'aéroport. Désormais, puisqu'il y a eu report de la fréquentation, on pourra, le dimanche, si on ne sait pas quoi faire - et c'est une activité qui, pour beaucoup d'entre nous, est privilégiée -, aller se promener en bord de mer, garer sa voiture, boire un pot, etc. Je crois que cet écrin nécessaire est important.

J'ajoute, Madame DEL PERUGIA, que cela va réduire l'érosion puisque la route est transférée vers l'intérieur. Toutes les précautions sont prises en termes d'équivalent loi sur l'eau pour que les effluents actuels qui vont à la mer n'y aillent plus demain.

J'ajoute enfin qu'il existe une étude cas par cas pour voir exactement les conséquences que cela pourrait avoir, étant entendu qu'une étude faune/flore a déjà commencé. Nous n'y allons pas la fleur au fusil et sans regarder l'avenir.

La création d'un pôle d'échange multimodal : je suis sûr que je rencontre là l'adhésion collective, sauf qu'il y a ceux qui sont pour et ceux qui le font. Entre nous, je pense que nous avons beaucoup avancé. Il s'agit de faire en sorte, dans la future stratégie de déplacements de la commune, que la gare soit un pôle nerveux qui permette de relier le centre-ville, par un système de fréquence beaucoup plus forte de circulation, qui permette de relier le port, et pourquoi pas l'aéroport, par le petit train ou tout déplacement en site propre sur l'assiette du petit train ; c'est inclus dans le projet. Cela permettra, dès lors que des cars, des taxis, etc. convergeront vers la gare, d'avoir en dessous deux ou trois rangées de parking souterrain. En outre, cela permettra de réaliser la déviation complémentaire que je souhaitais car si les choses se passent correctement au carrefour de la gare aujourd'hui, comme il faudra sortir de l'espace multimodal, on pourra boucler par la route de derrière et désengorger le carrefour qui va de Costebelle au centre-ville.

Il est important de noter que quand vous avez des opinions aussi contradictoires que la SNCF qui est contradictoire en elle-même puisque le département immobilier ne parle pas le même langage que le département transport, il faut d'abord les faire se concilier, que la Région, que TPM, etc. Je suis très heureux que la manifestation d'intention à laquelle nous avons soumissionné ait été retenue parce que cela permet de financer une étude globale que l'on ne peut pas traiter de façon ponctuelle. D'autre part, cela signifie que tout le monde est partie prenante autour de la table pour avancer et concrétiser.

La réhabilitation du centre commercial du nautisme est financé sur le long terme par les occupants eux-mêmes puisque c'est l'augmentation de la redevance qui paiera les intérêts que le port devra payer lorsqu'il aura emprunté. C'est neutre financièrement. C'est surtout beaucoup d'ingénierie, peut-être pas mal de réflexion, mais nous n'y allons pas la fleur au fusil. On peut me dire : « On ne savait pas ». Vous avez raison. Vous n'avez pas les plans éventuels qui commencent à être élaborés. Mais, il faut se rappeler qu'il y a une majorité et une minorité et que l'on est bien obligé de travailler et non pas de passer son temps à dialoguer au lieu de travailler. En temps utile, lorsqu'il y aura de grandes étapes, ce sera bien entendu présenté. Le reste, c'est la décision politique. Ceux qui seront contre voteront contre. D'autant plus que la plupart des projets ont été annoncés dans un programme, c'est la démocratie de les appliquer. Sur les modalités, ce sera ouvert à la concertation.

Concernant la gare, la concertation est permanente. Elle est associée aux décisions et aux réflexions que nous avons avec le bureau d'études.

Sur le port, la concertation est totale avec l'ensemble des professionnels du nautisme et des clubs de voile.

A chaque fois, nous essayons de partager. Je vous prie de m'excuser de ne pas fixer trop de rendez-vous avec ceux qui le souhaiteraient.

Mme DEL PERUGIA : Pourriez-vous préciser, par rapport à la promenade en front de mer, que la piste cyclable actuelle n'est pas déplacée ? Il y aura piétons, voitures, cyclistes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Exactement. Cela a un double intérêt : la maintenir où elle est, mais surtout d'éloigner la route. Si on l'avait transférée complètement, la route aurait été trop près de certains riverains ; là, on garde la même distance.

M. SEEMULLER : Nous ne partageons pas la même vision sur une question de méthode. Nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité. Nous sommes sur des projets extrêmement structurants, des commissions existent et ne se réunissent qu'une semaine avant le conseil pour examiner les délibérations. Nous avons ici une discussion très intéressante et importante sur des aspects techniques d'orientation. On parle des investissements que vous nous soumettez, on ne parle pas d'autres investissements qui vont arriver, notamment dans le cadre du PDU, du PLU, des énergies renouvelables, etc.

Je vous demanderais la possibilité de réunir la commission des finances pour avoir, avec le responsable des finances et vous-même, une discussion ouverte sur ces orientations. Que, après, vous tranchiez, c'est la majorité politique qui doit le faire. Mais, notre contribution est une richesse au débat, nous pouvons apporter des améliorations à vos projets. La concertation n'est pas un mot, c'est une réalité. Et je regrette le ton que vous avez pris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je parle avec passion de sujets passionnants, et le ton n'avait rien d'agressif. S'il faut être fade et sans saveur...

M. SEEMULLER : Vous ne le serez jamais, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est gentil, au moins.

Je voudrais rappeler d'ailleurs que quand on me demande une concertation, comme vous l'avez fait pour la Métropole, on ne peut pas faire mieux. Ce qui ne vous empêche pas d'aller dans Var Matin pour donner l'impression que Monsieur le Maire de La Seyne est un expert et qu'il faut l'inviter. Cela, c'est une réunion de la cellule socialiste. Vous prenez les gens un peu pour des imbéciles, dans la mesure où vous dites que l'expert, Monsieur VUILLEMOT, va venir expliquer ce qu'est la Métropole, alors que l'on fait venir un professeur d'université, le Directeur général des Services de la Ville de Montpellier. Peu importe ! Votre habileté confine parfois à une dimension un peu politicienne.

Quand le projet Clémenceau sera établi, avec deux ou trois projets concurrents, avec un architecte comme RICCIOTTI, nous ferons non seulement une réunion publique, mais nous pourrons en parler. Mais, vous comprenez, sauf quand on n'a pas idée de ce qu'est la gestion communale, que c'est pas à pas, *step by step*. Sur ce projet, la compréhension réciproque entre les maîtres d'oeuvre et la commune relève d'un jeu qui est parfois délicat. Il faut à peu près stabiliser pour que quelque chose émerge et, ensuite, si l'on doit le présenter, l'amender, bien entendu.

Je vais vous donner un autre exemple puisque je vois ici le Président du CIL de la Haute ville : quelle meilleure concertation que celle que l'on peut faire pour le lavoir ? Nous allons réhabiliter cette merveille de la haute ville. Nous le faisons en parfaite concertation avec le CIL de la Haute ville, auquel on donnera même les clés d'un petit cabanon agrandi en plein dans le lavoir.

Pour le reste, il y a bien sûr les conseils et les critiques de ceux qui ne l'ont pas encore fait ou de ceux qui n'ont pas fait grand-chose. Mais, permettez moi de vous dire que je suis très fier d'avancer sur ce sujet-là. Il y a deux moments dans la vie publique communale : le moment de l'investissement et celui de la réalisation. Les deux ans et demi qui viennent de s'écouler nous ont conduits à reconstruire les fondations et à faire le travail d'ingénierie pour les dossiers administratifs. Aujourd'hui, les fondations sont remises en place, et les dossiers importants vont maintenant prendre corps. Je crois que tout le monde devrait partager le bonheur de voir que la commune avance, au lieu de voir une commune arrêtée.

J'ai fait le point ; maintenant, nous allons délibérer.

(Monsieur COLLET demande la parole)

Oui, mais alors rapidement parce que si un tel a parlé, il faut que je parle, et que le troisième parle, ce qui donne après, éventuellement, dans la communication un peu pour la majorité, puis pour une minorité, une deuxième, une troisième : on ne représente pas un quart du tout.

M. COLLET : Vous allez m'obliger à être plus long que ce que j'avais prévu à cause de vos propos qui sont un peu désagréables.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Prenez le temps que vous voulez.

M. COLLET : Je n'ai pas l'intention d'aller très loin, mais il me semble naturel que, sur une délibération comme celle-là, nous ayons « l'autorisation » de nous exprimer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument.

M. COLLET : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, et je ne trouve pas qu'il y a lieu d'être plus critique envers l'un qu'envers l'autre puisque je pense que tout le monde a donné des arguments intéressants sur l'ensemble de ces cinq délibérations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si les arguments sont contradictoires, vous ne pouvez pas être d'accord avec tous.

M. COLLET : Par contre, quand on fait l'addition des coûts de tous ces programmes - environ 10 M€ seulement pour ces cinq délibérations -, si l'on doit ajouter d'autres programmes qui avaient été déjà discutés (Clémenceau, le Musée des Cultures et du Paysage, etc.), nous arrivons à des sommes relativement conséquentes. Nous avons toujours à l'esprit le souci de la pression fiscale que l'on ne doit pas imposer aux Hyérois. D'autant plus que l'on ne sait pas ce que sera demain, ce que fera notre gouvernement de demain, s'il infléchira sa politique en termes de DGF, s'il l'améliorera, s'il l'augmentera, etc.

Toutes ces délibérations sont intéressantes, même si elles paraissent parfois un peu coûteuses. Mais, il faut des priorités.

Je reviendrai sur le sujet un peu polémique qui est la délibération n° 24 : hormis que ce soit une promesse de campagne, il est bien évident que nous partageons l'idée qu'il faille aménager ce front de mer. Cependant, 3 M€ nous semble une somme importante. Vous avez dit que l'investissement sera partagé par le Conseil départemental. Est-ce que cette somme inclut ou exclut la participation du Conseil départemental ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : 1,2 M€ pour le Département.

M. COLLET : Donc, qui sont à soustraire de ces 3 millions.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'entends votre remarque. D'ailleurs, dès 2014, j'ai dû couper 7 millions d'investissement au Budget supplémentaire puisqu'ils n'étaient assis sur aucune recette. Je dois vous rappeler que le niveau des investissements dans la commune n'est pas très important. C'est lié à la volonté de restaurer les finances communales. Il y a eu des années, dans la commune d'Hyères, où le niveau des investissements était de 10 M€ supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Et, nécessairement, comme je l'expliquais, c'est toujours dans les deux ou trois dernières années que le niveau des investissements est élevé parce que les deux ou trois premières années sont consacrées à la réflexion et aux études. On ne peut pas investir la première année pour Clémenceau, ni pour le front de mer, parce qu'il faut tout une ingénierie administrative, d'études, etc., avant de pouvoir passer à une éventuelle réalisation. Il faut voir les investissements dans une commune de façon linéaire. Nous regarderons ensemble, si vous voulez, tous les budgets communaux depuis 30 ans. Quand c'était Monsieur RITONDALE, c'est sur la fin de mandat qu'il a fait l'Hôtel de Ville et la piscine parce qu'il ne pouvait pas le faire la première année. Quand mon prédécesseur a fait l'avenue Clotis, il ne l'a pas inaugurée en 2009, mais en 2013. C'est obligatoire. Nous allons connaître exactement la même évolution.

Vous imaginez bien que j'ai eu la préoccupation de voir si l'on pouvait le faire. Si j'ai souhaité tant restaurer un niveau d'autofinancement convenable, c'est parce que, autrement, nous n'aurions pas pu le faire. On ne peut pas, avec 1,5 ou 2 M€ d'autofinancement, réaliser un investissement de ce niveau-là. En revanche, si l'on revient à 6, 7 ou 8 M€, cela devient praticable parce que cela permet d'emprunter. Vous savez que l'on peut emprunter parce que le niveau de la dette est extraordinairement faible dans la commune d'Hyères. Vous avez un critère qui est que le délai de remboursement de la dette à 8/9 ans, c'est la norme. Ce matin, nous étions à TPM, je crois que le délai de 12 ans a été cité, ce n'est pas très élevé. Nous, c'est 2 ans. Nous n'avons pas de dette. Nous avons cette chance de pouvoir investir et emprunter, d'autant plus que les taux d'intérêt, à l'heure actuelle, ne sont pas pléthoriques. Nous pourrions emprunter parce que l'on pourra payer facilement les intérêts par l'autofinancement reconstitué.

J'ajoute que beaucoup de ces réalisations ne sont pas financées sur le budget communal.

Le port : pour l'essentiel, c'est le budget du port qui a les moyens de le faire.

Le futur Sea-Line : on en a beaucoup parlé, là on le verra apparaître, il sera financé sur le budget de l'eau qui a les moyens de le faire.

J'ajoute enfin que, sur beaucoup de sujets, il y a des autofinancements naturels. Je prends l'exemple de la Maison du Commandant : on sera mieux avec le médecin près de ses patients, et cela permet de récupérer une propriété communale qui vaudra bien plus cher que les investissements que l'on aura réalisés.

Très honnêtement, c'est une politique pensée, réfléchie et qui permettra à Hyères d'avancer parce qu'il ne faut pas sacrifier l'avenir.

Sur tous ces sujets, j'ai bien compris qu'il y avait des votes qui pourraient être différents. Nous allons les reprendre.

Délibération n° 21 :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**6 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT.**

Délibération n° 22 :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Délibération n° 23 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Délibération n° 24 :

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

Délibération n° 25 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Délibération n° 26 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 27 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Transferts de
personnel dans le cadre du transfert de compétence « Promotion du
Tourisme » au 01/01/2017**

M. DI RUSSO : (*Lecture de la délibération*)

Cette délibération ne concerne qu'une seule personne. Au niveau de l'EPIC, il n'y a actuellement qu'un agent communal. Les autres personnes passent de l'EPIC d'Hyères à l'EPIC intercommunal, mais c'est l'affaire de l'EPIC d'Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous allons voter sur ce transfert qui est une modalité d'une délibération précédente.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.**

AFFAIRE N° 28 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Transferts et mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence de la collecte des déchets des ménages et assimilés

M. DI RUSSO : S'agissant des agents transférés à ces missions, il a été considéré les charges correspondantes. C'est ainsi que des agents sont transférés à 100 %, d'autres à 50 %, d'autres à 10 %. Tout cela a fait l'objet de beaucoup de réunions de concertation. Par exemple, il a été tenu compte du nombre de coups de téléphone pris en compte par la commune ou par TPM. Cela a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, d'explication avec le personnel communal. Je me permets de rendre hommage à la DRH qui a fait un excellent travail.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour répondre à une question qui m'a été posée, si quelqu'un est transféré totalement, il est payé par TPM directement. S'il n'est pas transféré totalement, que ce soit à 10, 20, 30, 40 ou 80 %, il est payé par la commune et TPM rembourse.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous sommes dans la complexité, et je partage le travail énorme que cela représente.

Dans la convention de mise à disposition, l'article 3, qui s'appelle « Situation des agents », indique très précisément ce que l'on va appeler l'autorité fonctionnelle, qui est celle du Président de TPM et, de manière opérationnelle, sous l'autorité du responsable hiérarchique technique identifié au sein de chaque commune.

Cet article est important parce qu'il spécifie bien, quel que soit le statut du personnel, que c'est bien l'autorité opérationnelle de la commune qui commande dans la gestion globale des agents.

Nous avons eu un débat très intéressant, en commission, sur les tenues de travail en fonction des deux types de statut. Dans le logo, se trouve l'identification. Si l'on a, dans la même ville, des ouvriers qui ont le même chef hiérarchique, mais qui portent l'un un tee-shirt de TPM, l'autre un tee-shirt d'Hyères, les premiers vont collecter les ordures, les autres vont les nettoyer, et on va très vite avoir une absence de complémentarité entre les équipes. Dans la continuité de ce que nous faisons aujourd'hui, il faut bien englober l'ensemble des dispositions liées à l'efficacité du service, dont la tenue de travail. J'insiste là-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'entends votre remarque. A l'heure actuelle, d'après ce que j'ai cru comprendre, les fonctionnaires de TPM auront une tenue de TPM et les fonctionnaires d'Hyères auront une tenue d'Hyères. On pourrait imaginer, pour l'avenir, un recto et un verso. On travaille dans une commune au titre d'une compétence partagée, je ne vois pas la difficulté à ce qu'il y ait une tenue qui soit à la fois Hyères et TPM.

M. SEEMULLER : Ma suggestion est que tout le personnel ait la même tenue.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est ce que je disais. Mais, pour éviter des débats, dans toutes les communes, il y aura le logo TPM et le logo de la Ville concernée. Je vais faire la proposition.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

AFFAIRE N° 29- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des Administrateurs et des Attachés.

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération)*

Il s'agit d'un regroupement d'indemnité, il n'y a pas d'incidence financière.

Mme ANFONSI : Est-ce que vous me permettez de faire un aparté ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Et si je ne vous permettais pas... ? Je vous en prie.

Mme ANFONSI : Cette délibération ayant trait aux personnels, j'en profite pour vous rappeler mon intervention, ici même, en date du 24 juin. Je vous interpellais alors sur le malaise qui régnait au sein des services municipaux. Vous avez tenté de me rassurer, sans pour autant me convaincre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : A l'impossible, nul n'est tenu.

Mme ANFONSI : Etre audible, c'est bien, mais être crédible, c'est un peu plus dur.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Surtout qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Mme ANFONSI : Pour autant, ce malaise existe, perdure et semble s'amplifier. J'en veux pour preuve, entre autres, les problèmes rencontrés par le personnel de la Médiathèque. A ce propos, pouvons-nous avoir en notre possession les documents concernant le nombre des arrêts maladie et accidents de travail ? Que comptez-vous faire pour remédier à cet état de fait ?

Ce même 24 juin, à l'issue de mon intervention, vous m'avez invitée à assister aux réunions paritaires. Je n'ai rien vu venir. Pourtant, je m'étais empressée de l'accepter. A ce jour, je déplore de ne pas avoir été invitée à la dernière, paraît-il fort intéressante. Certes, je ne m'attendais pas à recevoir un bristol, un coup de fil m'aurait fait plaisir.

Ces trois délibérations n'appelant pas de remarques particulières de notre part, nous les voterons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame ANFONSI vient de rappeler que, dans son appel du 24 juin, elle avait souligné l'éventuelle possible difficulté qu'il y avait chez les employés communaux. La rumeur s'étant répandue, quelques mois après *bis repetita placent*.

A la dernière Commission paritaire à laquelle j'ai oublié de vous inviter...

Mme ANFONSI : Ce n'est pas grave.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis de votre avis.

... il y a eu 70 ou 80 changements d'échelon, etc. Tout a été voté à l'unanimité de tous les syndicats. Il n'y a pas de syndicat « maison », ils sont aussi différents que ceux que vous connaissez. Tout a été voté à l'unanimité.

Bien entendu, je suis le premier à savoir que quel que soit le vote et quelles que soient les décisions, il y a toujours - et c'est légitime - des gens qui sont déçus. C'est d'une cruauté - j'espère que vous avez pu, en son temps, l'éprouver -, quand on veut être objectif et non pas se faire une clientèle - ce qui n'est pas mon cas -, il est extrêmement difficile parfois de choisir entre deux ou trois personnes. Nous faisons un choix. Ce choix a été tellement bien compris, même s'il est parfois douloureux, que tout a été voté à l'unanimité.

Quand, ensuite, je ne sais pas quelle officine ou quelle pourriture se permet d'envoyer à tous les élus, et à une très grande partie du personnel, un tract qui fleure le racisme parce que quelqu'un qui a un patronyme qui n'est pas de chez nous, comme ils diraient eux, a été désigné, je dis que c'est vraiment minable. Bien entendu, il était anonyme. Alors que la décision a été prise à l'unanimité. Ce qui ne veut pas dire qu'une personne qui n'a pas été prise ce jour-là ne méritait pas autant de l'être. J'espère que les personnes en question seront prises un jour.

Mais, véritablement, entre des feuilles ou des tracts politiques qui circulent parfois sur les réseaux des employés communaux ou ce tract qui a été envoyé par courrier à la commune et à beaucoup d'entre vous, je trouve que ce n'est vraiment pas ma conception de ma politique. J'aimerais que cela ne soit pas la vôtre parce que c'est très désagréable, notamment pour la personne intéressée.

Pour le reste, je vous rassure : je suis allé prendre langue et apéritif avec les services techniques. Cela m'a paru vraiment de bonne compagnie. Quand les contraintes sont un peu plus fortes parce que les choses sont ce qu'elles sont, parce que les embauches sont rares pour le moins, que les charges courantes sont contenues, c'est plus compliqué. Il est vrai néanmoins que l'absentéisme est trop élevé, vous avez raison. Mais, je dois dire que la disparition du jour de carence en est la cause. Je souhaite que le retour à la norme antérieure fasse changer cela. Les choses étant ce qu'elles sont, cela a été immédiatement constaté par la DRH et nous pouvons le regretter.

Je le dirai d'ailleurs lors des vœux aux employés communaux : ils sont souvent tout à fait exemplaires et engagés, mais il faut peut-être parfois se rendre compte que s'il est difficile d'être employé communal, c'est aussi, dans l'état actuel du marché du travail, une chance. Beaucoup le démontrent, la très grande majorité, mais certains doivent y penser.

Je prends un exemple : je veux bien qu'il y ait des accidents de travail, mais quand ils arrivent le jour de mon installation, le 7 avril 2014, et que la personne en question est toujours en accident de travail, alors qu'elle pérorait sur les ports, et qu'elle est candidate à travailler dans d'autres communes, c'est dur, vous savez. Cela signifie que la commune, depuis ce temps-là, donne à l'individu en question à peu près 50 000 € par an, pour rien. C'est quand même gravissime. Peut-être a-t-il glissé effectivement dans un escalier, le jour de mon installation ? C'était l'émotion. Ensuite, cela se transforme en troubles plus ou moins psychologiques. C'est grave sur le cas particulier, mais je pense à ceux qui viennent travailler avec, parfois, un bras en écharpe ou en difficulté ou avec un gros rhume. Il est vrai que plus les exemples seront bons, mieux on se portera. Par exemple, quand on a des difficultés dans un service et que vous le dites, combien de fois la personne est fatiguée le lendemain ? C'est ennuyeux. Je crois qu'il y a quand même des choses qui peuvent être dites sans que cela se traduise par une maladie immédiate.

Je dois vous dire que l'univers n'est ni concentrationnaire, ni laxiste, mais qu'il y a un respect mutuel qui me paraît de bon aloi. Tout cela pour vous rassurer sur les rumeurs que vous pourriez entendre ou les tracts qui pourraient vous être envoyés. Mais, j'ai entendu.

Mme ANFONSI : Pourrez-vous m'inviter à assister ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je crois que j'ai dit une bêtise. Je ne vous inviterai sûrement pas à une commission paritaire parce que, statutairement, ce n'est pas possible.

Mme ANFONSI : Oui, en tant qu'auditrice.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand nous avons ces commissions, nous sommes obligés de faire sortir certains membres du personnel qui ne correspondent pas au bon collègue. En revanche, je suis prêt devant vous, et devant - pourquoi pas ? - d'autres membres de ce Conseil, à avoir une réunion avec les représentants syndicaux pour un échange collectif.

Je vous rappelle, encore une fois, qu'il y a une majorité et qu'il y a des minorités, et que je ne fais pas une réunion par semaine avec tel ou tel syndicat pour savoir qui il faut nommer, ni pour savoir à qui il faut attribuer le logement. Nous avons essayé d'établir des règles les plus objectives possibles, afin de se détacher de ce qui pourrait être des approches contestables. En tous les cas, je veux rompre avec ce genre d'habitude.

(Monsieur COLLET demande la parole)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais vous donner la parole, je dis juste un mot. Si l'on commence à faire des débats, chaque fois, sur des choses qui ne sont pas à l'ordre du jour du Conseil municipal, cela finira par poser un problème, et je ne répondrai plus aux digressions. J'admets que vous interveniez, mais c'est compliqué.

M. COLLET : Merci, Monsieur le Maire, c'est très gentil à vous. Il n'était pas du tout question que j'intervienne sur ce sujet, mais vous venez de me donner l'occasion de prendre acte de votre proposition de réunir les syndicats et les membres du Conseil. Nous sommes tout à fait favorables à cette mesure. Nous condamnons tout ce qui peut être fait sous forme de lettre anonyme, etc., ce qui est tout à fait inadmissible.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pensez à la personne qui a été mise en cause dans ce tract.

M. COLLET : Nous partageons tout à fait votre sentiment là-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous ai entendu. Je mets la délibération au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Réalisation de supports multimédias - demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. CARRASSAN : Les propositions de délibération qui viennent sont des demandes de subvention, et elles concernent le Musée des Cultures et du Paysage qui est en cours de réalisation.

Une actualité : la mission de maîtrise d'oeuvre est opérationnelle, le diagnostic a été fait. Nous en sommes au stade de l'avant-projet simplifié que nous attendons avant Noël. Nous passerons ensuite, comme il se doit, à l'avant-projet définitif, et la procédure suivra son cours.

La maîtrise d'oeuvre est faite de deux agences qui comportent des architectes célèbres : l'agence PERROT RICHARD, avec PERROT, et l'agence PROSPECTIVE et PATRIMOINE, avec Pierre COLBOC qui est l'un des réalisateurs du Musée d'Orsay. Nous sommes assez fiers d'avoir ces interlocuteurs pour travailler à ce projet de Musée des Cultures et du Paysage.

Ce projet étant en marche, le principal effet a été d'attirer sur nous le regard bienveillant des Affaires culturelles, en particulier du conseiller des musées. Cela se voit à un niveau relativement modeste avec ces deux prochaines délibérations car ce sont des subventions. Si nous les demandons, c'est que nous avons un accord de principe du conseiller des musées, pour un montant qui n'est pas négligeable : 60 % de la dépense est demandée à l'Etat.

La première proposition concerne la réalisation de supports multimédias. Il s'agit de deux films qui vont être montés, qui seront projetés dans le parcours de visite à venir.

L'un traite du référentiel majeur de la Côte d'Azur, qui est la fleur. Hyères étant le berceau de la Côte d'Azur, on va de la ville d'Hyères vers l'est, et de la fleur d'ornement à la fleur de parfumerie. Ce référentiel commun est montré avec comme point de géographie d'origine la ville d'Hyères.

Le deuxième film porte sur un point important de notre histoire puisqu'il illustrera le passage de la villégiature d'hiver - c'est ainsi que la villégiature a commencé à Hyères - à la villégiature d'été. Même si, aujourd'hui, la problématique du tourisme tend à revenir vers la recherche d'un tourisme d'hiver.

La dépense est prévisionnelle à 35 000 € HT, et nous demandons 60 % de cette dépense à l'Etat, soit 21 000 €, ou plus s'il veut bien.

Je vous demande d'approuver cette demande.

Mme TROPINI : Cette délibération concernant le Musée des Cultures et du Paysage voit s'ajouter la somme de 35 000 € au budget initial de 3,5 M€. Le dépassement du prévisionnel commence. Et, à ce jour, les contenants ne sont pas connus. Il est bien évident que cette demande ne peut que profiter à la Ville. C'est pourquoi, systématiquement lorsque des demandes de subvention se feront auprès de la Région, du Département ou de TPM, nous les voterons. Ceci dit, ce vote ne remet pas en cause notre position, déjà manifestée, quant à la réalisation de votre musée.

M. CARRASSAN : Avec ce projet de réalisations multimédias, nous ne dépassons pas le montant prévisionnel qui concerne, lui, l'investissement. Ici, nous sommes sur du fonctionnement.

Cette précision faite, je vous demande d'approuver cette demande.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai un rendez vous très important pour la commune à 17 h. Si l'on peut arriver à finir avant, c'est tout ce que je vous demande. Je ne peux pas ne pas y être car c'est important pour la commune.

AFFAIRE N° 31 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée - Restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. CARRASSAN : Nous sommes sur le chemin de la réalisation du projet de musée et, chemin faisant, des restaurations d'œuvre d'art sont possibles, pour lesquelles le conseiller des musées a réservé une subvention, toujours pour un montant de 60 %, pour une dépense moindre puisque le montant de cette restauration, s'agissant d'une sculpture et de cinq tableaux, est de 7 075€, soit 4 245 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un peu la politique que nous avons suivie quand nous avons réinstallé les deux toiles de 25 mètres carrés dans l'église Saint-Louis. Comme nous avons ce patrimoine, autant le montrer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 32- CULTURE ET PATRIMOINE - Restauration de Monuments aux
morts de la Grande guerre - Demande de subvention au Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

M. CARRASSAN : Nous répondons à une attente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a prévu d'apporter une aide aux communes pour la restauration de leurs monuments de la Grande Guerre. Cette proposition ne peut pas se refuser. Pour la Ville d'Hyères, il y a trois principaux monuments aux morts : à Giens, aux Salins et sur la place Lefebvre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au niveau de la place Lefebvre, des arbres sont tombés. Nous avons l'intention d'en remettre quatre autour du monument aux morts. Si cela peut rentrer dedans, tant mieux.

M. CARRASSAN : Le prévisionnel de ces travaux est de 4 700 €, et 50 % sont demandés au Conseil régional.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si ce n'est pas éligible, nous n'aurons pas la subvention, tant pis.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE - Équipements Culturels - Park
Hôtel - Tarifs d'utilisation de salles -**

M. CARRASSAN : Il s'agit des salles du Park Hôtel, principalement de la salle audiovisuelle. Nous aurions pu augmenter ou actualiser les tarifs sans passer devant le Conseil municipal, mais il y a une nouveauté : sont introduits des tarifs à la demi-journée qui n'existaient pas précédemment. C'est pour cela qu'il faut demander l'avis du Conseil sur ce nouveau tarif.

M. SEEMULLER : Je pense qu'il y a une erreur dans la délibération parce que vous dites : « La commune met à disposition des salles pour les associations culturelles de la ville ». En fait, ce sont des associations à but non lucratif, dont certaines sont culturelles, mais il y a aussi des animations scolaires. Je pense qu'il y a un problème de rédaction dans l'intitulé de la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous regarderons.

Je réponds très rapidement à une question écrite à l'occasion du Park Hôtel.

Vous évoquez la volonté partagée de donner le nom de Benoîte GROULT à quelque chose de significatif dans la commune. J'y travaille depuis longtemps. Je souhaitais que ce soit la place Saint-Paul, mais on ne peut pas la débaptiser. Le choix s'est porté sur la salle audiovisuelle du Park Hôtel parce qu'elle a une vocation culturelle et que, avec une réhabilitation, il y aura une entrée séparée. Je crois que cela aura du sens. Je ne sais pas le temps que cela prendra, mais cela me paraît significatif.

M. SEEMULLER : Je vous en remercie vivement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Centre Archéologique du Var (CAV) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. CARRASSAN : Ce centre vous est familier, mes chers collègues. C'est une belle et ancienne institution qui remonte à 1957. La collaboration de ce centre avec la Ville d'Hyères est une collaboration de longue date. Elle a permis des partenariats sur Olbia, mais aussi sur les fouilles du château. De plus, le Centre Archéologique du Var a participé à nombreuses publications et campagnes de fouilles, à des publications qui touchent Olbia, en général, qui sont supervisées par Michel BATS, le chercheur du CNRS qui a tant fait pour ce site. Je signale en passant que ce centre a aussi participé à la publication d'un très bel ouvrage historique, écrit par Paul TURC, remarquable érudit hyérois, qui a consacré beaucoup de son temps à l'histoire des Seigneurs de Fos. J'y pensais à l'occasion du don que Jacques de LUSTRAC a fait. Dans cet ouvrage, nous avons toute la trajectoire de la maison de Fos, depuis le début jusqu'à la cession de la ville d'Hyères à Charles d'Anjou, le frère cadet de Saint-Louis. Le CAV est donc quelque chose de positif dans le département en termes d'archéologie et d'histoire.

L'intérêt d'une convention est de formaliser le partenariat qui existe déjà entre la commune et le Centre Archéologique du Var, de formaliser cette collaboration, de l'officialiser et de permettre d'aller encore plus loin dans le partenariat.

Dans la convention qui vous est proposée, vous avez la liste des types d'actions qui sont possibles. Nous ne pouvons pas refuser cela, d'autant plus - je le signale parce que c'est assez rare - que cette convention n'a aucune incidence financière. C'est une collaboration intellectuelle qu'elle met en avant et dont nous pourrions tous profiter.

M. SEEMULLER : Nous avons lu avec grande attention la convention. Est-ce que l'on pourrait rajouter un paragraphe concernant la surveillance archéologique des travaux ? La Ville s'engage dans énormément de travaux – je pense en particulier à la place Joffre -, et on peut être en contact avec des vestiges. Pourrait-on utiliser cette convention pour associer ces chercheurs à tout un travail archéologique pour éviter de détruire ou d'abîmer ?

M. CARRASSAN : La loi en matière d'archéologie préventive joue dans tous les cas de figure. C'est d'ailleurs en référence à cette loi que nous avons pu intervenir sur le chemin qui longe le site d'Olbia, mais qui recouvre en même temps l'ancien rempart Ouest. Le CAV n'a pas eu à intervenir, les archéologues du site d'Olbia peuvent très bien le faire. On ne peut pas refuser non plus la collaboration du CAV, mais, faut-il lui demander expressément de surveiller les chantiers ? Le CAV marchera, je ne pense pas qu'il soit utile de l'ajouter à la liste des propositions qui sont dans la convention.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets la délibération au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - ÉVÉNEMENTIEL- HYÈRES LA MÉDIÉVALE 2017 - Demande de subvention au Département

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Puisque nous parlons de Saint-Louis et de l'Aiguade, parmi les petits travaux que nous faisons dans les fractions figure la réhabilitation de la place Saint-Louis à l'Aiguade. Une sangle ayant cassé, la selle a été coupée en deux. Nous sommes en train de la restaurer avec le tailleur de pierre du Circuit des Arts. Il s'agit d'un accident dont est responsable l'entreprise. Cela va être bientôt arrangé, et la place Saint-Louis va retrouver une nouvelle lumière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Subvention de fonctionnement pour missions d'Intérêt Général - Année Sportive 2016/2017. Autorisation donnée à Mr le Maire de signer la Convention 2016/2017

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

Mme COLLIN : 208 000 € : pour des actions d'animation et d'éducation, des démonstrations de match, des cours de diététique aux enfants des écoles, etc., comme l'année dernière. Mais, est-ce que l'on peut connaître un peu mieux le nombre d'interventions prévues au programme de cette année ? J'ai remarqué que les actions subventionnées à 140 000 €, cette année, ne l'étaient qu'à 70 000 € en 2016. Vont-ils doubler pour autant leurs prestations ?

Même chose pour la prévention de la violence qui passe de 38 000 € à 68 000 €. Est-ce que la violence aurait doublé ou est-ce que ces actions ne seraient pas efficaces ? Que nous vaut une telle inflation ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la subvention du HTVB qui a augmenté. Le passage en pro A du HTVB a conduit tous les partenaires (Ville de Toulon, TPM, Conseil départemental) à augmenter leur subvention de façon significative parce que les budgets ne sont pas les mêmes. Nous avons réparti sur ces deux actions le supplément que vous évoquez.

Par exemple : en matière d'action citoyenne Politique de la Ville, l'implantation de deux City Stades au Val des Rougières et aux Maurels permettra de développer une action très positive de ce point de vue.

M. ROUX : Je m'étais posé la même question que celle que vous venez de poser. J'ai demandé au HTVB ce qu'il avait fait en 2015 et ce qu'il prévoyait pour 2016-2017.

En 2015, ils ont fait 22 actions sur le terrain. En 2016-2017, ils prévoient 30 actions sur le terrain, avec des points forts : la Fête de la Fraternité, la Fête du Val des Rougières, l'animation du basket 3x3, ils ont animé la remise des médailles chez les enfants, avec des joueurs professionnels, plus tout ce qu'ils font avec la découverte du basket et leurs interventions dans les quartiers.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

AFFAIRE N° 38 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Promotion de la Ville d'Hyères par la SAOS HTVB - Saison sportive 2016/2017 - Utilisation de l'Article 30 du Code des Marchés Publics.

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - SPORTS - ISAF SAILING WORLD CUP HYERES TPM. Autorisation donnée à M. le Député-maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile.

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

Au terme de cette convention, si l'ISAF est d'accord, nous pourrions la prolonger jusqu'en 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Dérogations au repos dominical pour l'année 2017.

Mme PORTUESE : *(Lecture de la délibération)*

Je précise que cela concerne uniquement les établissements qui ont des salariés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - INSEE ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - Rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai été un peu stupéfait, en lisant Var Matin, de voir que beaucoup de communes avaient eu une subvention pour des logements construits. Nous aurions dû l'avoir, sauf que nous ne remplissons pas une condition : notre revenu fiscal est trop élevé. C'est dommage parce que quand je vois des communes qui ont jusqu'à 500 000 €... Nous étions éligibles pour deux des trois conditions, mais pas celle-là.

M. SEEMULLER : Comment expliquez-vous que l'on ait un revenu fiscal si important et, en même temps, un des revenus par foyer parmi les plus bas ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une question que je me pose. J'ai remarqué aussi que, dans les comparaisons de revenus moyens, nous étions dans la fourchette basse du Var. Mais, le revenu fiscal, qui doit être une autre définition, ne nous rend pas éligibles. Nous n'espérons pas qu'il baisse pour pouvoir être éligibles, mais nous sommes vigilants.

M. SEEMULLER : Ce doit être la valeur du foncier qui fait monter.

M. DONZEL : C'est le patrimoine en général.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sans doute.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénomination de 2 voies privées : Impasse des Colonnes de l'Almanarre et Impasse Merciel

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. SEEMULLER : Juste pour signaler qu'il n'y a plus qu'une colonne dans l'impasse des Colonnes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 1 Avenue du Levant -
Cadastré section EV n°0081 formant le lot n°364 au profit de la SCI Raffellini**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 1 Traverse de la Pinède -
Cadastré section EV n°0166 formant le lot n°251 au profit de Monsieur Rivière
Michel**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 45 - URBANISME - Taxes d'urbanisme - TLE - Remise gracieuse de
pénalités de retard - Avis favorable du comptable de la D.G.F.P - PC 83 069
08Y0208 SCCV DES ILES D'OR**

M. CORNILEAU : La commune a été saisie, comme l'exige la loi, d'une demande de remise gracieuse de pénalités de retard, le 8 septembre 2016, avec un avis favorable du comptable pour le dossier SCCV des Iles d'Or, pour un montant de 2 065 €.

Précisons que la taxe d'urbanisme a été payée en totalité, et qu'il s'agit pour ces remises des seules pénalités de retard. Les raisons sont multiples : une liquidation judiciaire du vendeur, un recours d'un tiers qui a suspendu ce permis pendant 689 jours, et donc des difficultés de paiement en raison en plus de transfert de ce permis.

Je vous propose d'accorder la remise gracieuse à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - DÉCHETS - Transfert de compétence "collecte des déchets ménagers et assimilés". Evaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée - Convention de mise à disposition de véhicules et matériels - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Député-Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la loi NOTRe - qui est parfois « la vôtre » - qui est en cause. Il s'agit, dans le cadre du transfert, d'une convention pour mettre à disposition un certain nombre de matériels, et de fixer les conditions techniques, financières et administratives de ce transfert de matériels de collecte. C'est dans l'accompagnement du transfert.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

3 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

AFFAIRE N° 47 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour M. le Député-Maire, d'une convention de mise à disposition d'eau brute entre le Syndicat Héliopolis et la Commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le problème de l'eau est majeur au Levant puisqu'il n'y a pas de distribution d'eau possible dans les conditions habituelles. Il y a un réservoir. Nous avons obtenu de l'Agence régionale de la Santé que les Levantins puissent y puiser, en tout cas être desservis. Cette convention a été très difficile à monter. Je crois que c'est un bon résultat pour le Levant qui va pouvoir, au-delà de ses réserves individuelles, utiliser cette ressource saine.

Je vous demande donc d'approuver cette convention, sous la responsabilité de l'ARS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 48 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - Ile de Porquerolles -
Transport d'eau par bateau citerne - Accord-cadre à bons de commande -
Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert.**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez qu'un bateau vient transporter l'eau pour les Porquerollais. Il s'agit là d'un accord-cadre à bons de commande pour renouveler et reconduire ce transport de 2017 à 2020, sans montant minimum et maximum.

Je pense que nous sommes dans la nécessité. Mais, je voudrais dire, à l'occasion de cette délibération que, concernant le Sea-Line, nous allons, sur le budget de l'eau, financer un Sea-Line. Le marché est à la commande publique pour un certain nombre d'études parce qu'il y a des solutions alternatives, mais nous lançons la procédure pour avoir une alimentation en eau régulière et économiser, demain, même si l'investissement est relativement lourd sur ce transport un peu archaïque. Heureusement, nous pouvons le financer sur le budget de l'eau, indépendamment du budget communal.

M. SEEMULLER : Est-ce que l'Agglomération de Toulon qui a la compétence Eau apportera sa contribution ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si elle l'a, demain. Pour l'instant, elle ne l'a pas. Si c'était transféré, elle hériterait de la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 49 - PORTS - PORT D'HYÈRES (Saint-Pierre) : Exonération totale
ou partielle des bateaux participant à différentes manifestations nautiques
durant l'année 2017.**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que c'est une délibération habituelle et utile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Bilan Carbone du Patrimoine et des Services de la Ville d'Hyères (Année 2015) - Communication au Conseil Municipal.

Délibération retirée de l'ordre du jour

AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable Toulon-La Garde-Le Pradet-Hyères-Carqueiranne SIPCY - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. OZENDA : *(Lecture du rapport d'activités 2015)*

Mme DEL PERUGIA : S'il ne s'agissait d'argent public, ce rapport nous ferait sourire, mais on sourit jaune. Je vais vite passer sur la forme et les coquilles dans le rapport, il est mal fait, il y a des « copier coller » 2014-2015. Il semble qu'il n'y a personne pour relire ce rapport. Passons !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a quand même l'orgueil de l'auteur.

Mme DEL PERUGIA : Chacun est responsable.

Sur le fond, voilà un syndicat qui ne fait aucun investissement, si ce n'est 10 000 € d'immobilisations corporelles. Les seules dépenses concernent la section d'exploitation pour un total de 153 000 € en 2015, où les indemnités des élus représentent presque un tiers des dépenses, c'est-à-dire 45 100 € pour six élus qui se sont réunis deux fois dans l'année, et qui ont, au total, voté sept délibérations. Vous conviendrez que cela fait cher la délibération.

En application de la fameuse loi NOTRe, afin de rationaliser les intercommunalités, l'Etat a présenté un projet de restructuration des intercommunalités où trois syndicats devaient disparaître : le pôle touristique, le SIAEP et le SIPCY. Vous avez fait voter un avis réservé en novembre 2015 car vous n'y voyiez pas des gains objectifs en termes financiers, ni d'intérêt pour le service rendu aux usagers. Ce sont vos termes. Nous, l'intérêt financier, nous le voyons tout de suite.

Monsieur le Maire, pour passer deux marchés publics concernant cette piste cyclable, a-t-on besoin d'un syndicat ? N'est-ce pas du ressort de TPM, toutes les communes concernées y appartenant ? Est-ce que l'argent public n'est pas suffisamment précieux pour que cesse ce gaspillage ? Quand verrons-nous la fin de ce syndicat ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il a toujours existé. Je partage, au-delà du travail qui est fait par Jean-Louis OZENDA, une partie de votre analyse. Je ne comprends pas, le transport étant à TPM, comment ce n'est pas dévolu à TPM. Je crois qu'il va être dissout. Aujourd'hui, on dissout des syndicats, par exemple le tourisme ou l'EPIC, parce que la compétence passe à TPM. Mais, là, la compétence Transport est plus ancienne, non ?

M. OZENDA : Il ne s'agit pas du transport, il s'agit de la piste cyclable et de la voirie. Lorsque TPM deviendra Métropole, il aura la compétence Voirie et pistes cyclables, et donc c'est TPM qui en prendra la gestion.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je tiens à dire que s'il y en a un qui est exemplaire, c'est Jean-Louis OZENDA, mais ces petits syndicats intercommunaux sont compliqués. J'appelle de mes vœux, à terme, une simplification. Tu as raison de dire qu'il ne s'agit pas des transports, mais je pense que le vélo, c'est aussi pour transporter des gens. Nous sommes un peu dans une ambiguïté.

M. OZENDA : C'est l'entretien de la plateforme.

M. COLLET : Pour compléter ce qui vient d'être dit : la compétence transférée à la Métropole peut arriver rapidement. Est-ce que, à l'heure actuelle, cette compétence ne serait pas le fait du Département qui a en charge les routes ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez raison, Monsieur COLLET. Quand j'ai vu cette délibération, j'ai regardé pour les pistes cyclables parce que, même si c'est la piste cyclable transversale, il y a marqué « piste cyclable ». J'allais répondre en disant : le Conseil départemental est en train de faire quelque chose à l'Arromanche, puis à la RD 12, à la RD 42. TPM vient d'accepter de prendre toute l'avenue Decugis d'intérêt communautaire, ce qui nous garantit de pouvoir la réaliser, piste cyclable à l'appui. Mais, chaque fois que je réponds cela, je suis en dehors des clous. J'estime que tout cela devrait relever d'une même compétence. Un peu le Département, un peu TPM, un peu le syndicat, un peu ci, un peu là...

M. OZENDA : Pour les parties qui nous manquent, par exemple entre l'Arromanche et l'aéroport, nous en avons discuté au niveau du syndicat : cela va se faire par le Conseil départemental parce qu'il assiste aussi au syndicat.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le sais, mais si le syndicat voulait financer, l'année prochaine ou dans deux ans, une partie de la réfection éventuelle de la piste cyclable, qui peut être améliorée, sur tout le front de mer, je ne suis pas contre. Cela en fait partie ou non ?

M. OZENDA : C'est l'entretien qui est fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je parle de l'entretien. Réfléchissons ensemble à cela.

Mme DEL PERUGIA : J'ai aussi une proposition, Monsieur le Maire : ce syndicat a son utilité pour l'entretien de la piste cyclable, nous sommes bien d'accord, mais supprimons les indemnités des élus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne veux pas supprimer celle de Monsieur OZENDA, s'il en a une, parce qu'il n'est dans aucune institution, notamment TPM, il fait un travail d'adjoint, et je rappelle que j'ai réduit les indemnités des adjoints de 30 % quand je suis arrivé. Honnêtement, compte tenu du travail qui est fait, c'est un complément qui est utile.

Pour le reste, je parle sous la responsabilité de Madame CHAMBOURLIER : nous avons supprimé les indemnités sur le SIVU Tourisme.

Mme CHAMBOURLIER : Je les avais déjà baissées, et après je les ai supprimées.

Mme PORTUESE : Monsieur OZENDA vient à toutes les réunions Transport à TPM, alors qu'il n'y est pas obligé.

Mme DEL PERUGIA : Il n'y a rien contre Monsieur OZENDA.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

QUESTIONS ORALES

Question posée par le groupe Hyères Bleu Marine : Accès au cimetière des personnes âgées.

Madame Perrin, Présidente de l'ACHHAHPA, association de bénévoles dont les membres interviennent auprès des personnes âgées de l'hôpital et de l'EHPAD, nous a demandé d'intervenir auprès de vous afin de trouver une solution à un petit problème d'ordre technique auquel les membres de son association sont confrontés.

Ces bénévoles, appelées également « Blouses Mauves », sont fréquemment sollicitées par les résidents de l'EHPAD afin de se rendre au cimetière sur les tombes de leurs proches.

Lorsqu'elles souhaitent bénéficier d'un accès en voiture dans les allées du cimetière, il leur est systématiquement fait remarquer, qu'en théorie, ceci n'est autorisé que jusqu'à 9 h 30.

Vous conviendrez qu'il est pratiquement impossible pour une personne âgée en institution de se rendre au cimetière avant 9 h 30.

Madame Perrin demande donc que nous puissions autoriser, un après-midi par mois, sur un jour fixe, l'accès aux véhicules automobiles, et notamment au minibus du centre hospitalier, dans les allées du cimetière.

Dans un souci de bienveillance envers les résidents de notre EHPAD, nous vous demandons de donner une réponse favorable à cette requête et de donner des consignes en ce sens.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous lis la réponse de mes services : la restriction avant 9 h 30 ne concerne que les personnes valides qui souhaitent accéder en véhicule pour amener des pots de fleurs, par exemple. Le minibus de l'EHPAD est connu du conservateur et de son adjoint, et a toujours été autorisé à pénétrer à toute heure ouvrable, au titre des personnes handicapées ou peu mobiles.

Par ailleurs, le conservateur m'informe qu'il ne les voit plus venir depuis longtemps.

Si vous avez une observation, on la leur signalera pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Question posée par le groupe Agir pour Hyères : Mémoire et reconnaissance envers Benoîte GROULT.

Dans le cadre des questions écrites d'actualité du conseil municipal du 16 décembre 2016, je vous adresse la question suivante : Benoite GROULT nous a quittés le 20 juin 2016. Elle a été pour sa génération et pour les femmes en particulier, un symbole d'émancipation. Sa vie, son œuvre, ses prises de position politique, les procès où elle a été soit accusée, soit partie civile, sont autant de témoignages d'un engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Avec courage et talent, elle a su s'adresser à toutes les femmes par son œuvre immense et les inviter à leur tour à revendiquer et exercer leur droit légitime.

Elle a par ailleurs profondément aimé notre ville, ses paysages, ses rivages et les îles. Comme vous nous l'aviez indiqué, lors de sa disparition, la Ville lui doit beaucoup. N'est-il donc pas venu le moment de lui rendre hommage?

Nous vous proposons de donner à une rue ou une place de la vieille ville, son nom et d'y ériger un buste, pour le 1^{er} anniversaire de sa disparition. Ce serait dans les temps présents, un symbole d'ouverture et d'attachement à une personnalité qui a contribué au rayonnement de notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'y ai répondu.

Question posée par le groupe Hyères Bleu Marine : Hyères Ville Propre ???

Alors que Hyères s'est illuminée (décorations, guirlandes, sapins...) à l'approche des fêtes de Noël, quelle déception de constater, en guise de cadeaux déposés aux pieds de nombreux sapins mis en place dans la zone piétonne et ses abords (Portalet, rue des Porches, Limans, Massillon, Place de la République), des amoncellements de sacs poubelles, parfois éventrés, et autres détritiques !

Ce problème, nous l'avons déjà soulevé lors d'un précédent Conseil municipal, et suggéré, en remède, l'aménagement d'espaces fermés dédiés au dépôt de ces ordures, limitant a minima la pollution visuelle.

Depuis, une Charte de Propreté a été établie, mais, hélas, le phénomène perdure jusqu'à faire partie du paysage.

Quelles en sont les causes ? Incivilités ? Carence au niveau de la collecte ?....

L'urgence d'une solution s'impose car l'image de la ville subit un fâcheux préjudice, tout particulièrement en cette période de fêtes.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire part des moyens que vous comptez mettre en œuvre ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les amoncellements de sacs poubelles sont le résultat à la fois d'un problème d'incivisme et d'une capacité de stockage insuffisante due à la configuration du secteur. Il est extrêmement difficile de mettre des conteneurs dans des rues, autrement on ne passe plus entre le conteneur et les terrasses des restaurants.

Pour remédier à ces problèmes, la commune a missionné Var Aménagement Développement pour réserver du foncier pour la création de boutiques à déchets. Chaque fois qu'il y a une anfractuosité dans ces rues, qui peut permettre d'accueillir des boutiques à déchets, nous l'achetons. Une première boutique est en cours de travaux dans la rue des Caves. Elle a pour objectif d'éliminer la pollution visuelle induite par les dépôts d'ordures ménagères réalisés en journée, notamment par certains commerçants qui ferment leur boutique avant 19 h, et ne peuvent donc se conformer aux règles de présentation des déchets après 20 h.

La commune maintient une collecte de cartons chez les commerçants du centre ancien, de la zone piétonne, tous les après-midis, du lundi au vendredi, afin de leur permettre d'évacuer les cartons de livraison vers une filière de recyclage.

Normalement, nous ne devrions pas voir, rue de la République, à toute heure de la journée, des cartons autour des conteneurs enterrés. C'est vraiment un problème de police.

D'autre part, actuellement, nous étudions directement en Mairie la pose de conteneurs éventuelle rue de Limans, rue des Îles d'Or et rue de l'Oratoire.

Ce sujet est vraiment prioritaire, mais très difficile à réaliser, eu égard à l'exiguïté des rues et aux peu d'endroits où l'on peut ne pas être dans la rue. Si l'on ne peut pas passer en camion, on ne peut pas mettre les conteneurs enterrés. Nous sommes un peu contraints.

Je fais réfléchir aussi à un type d'habitat des poubelles qui pourrait être plus contenu et plus esthétique. Là, c'est véritablement décevant. Nous y travaillons. Si vous avez des idées ou des possibilités, nous sommes ouverts ; Monsieur GALLERON est missionné sur le sujet.

Question posée par le groupe Agir pour Hyères : Le practice de golf à Sainte-Eulalie

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 25 novembre 2016, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de l'Habitat Participatif à Hyères.

Nous apprenons par voie de presse qu'un practice de golf vient de voir le jour à Ste Eulalie, dont « la création est avalisée par la mairie », nous dit Var Matin.

Nous savons bien que le projet golfique a refait surface et figure au PLU, mais celui-ci n'est pas encore voté. Nous sommes encore dépendants du POS, et la ZAC de Ste Eulalie ayant été supprimée lors du Conseil municipal du 22 juillet 2011, les terrains ont été classés en zone naturelle ou agricole. Il est donc surprenant d'y voir aujourd'hui s'installer une activité sportive, à vocation lucrative puisqu'il est prévu un loyer sur recettes.

Nous vous rappelons aussi que le Préfet a rejeté la demande d'autorisation relative à un projet golfique en 2007, puis en 2008, d'abord en refusant le défrichement, puis en invoquant la loi sur l'eau. C'est au nom du respect du Code de l'environnement que ce projet n'a pas été autorisé. Le risque que représente le barrage au-dessus de la zone a aussi été évoqué. Aucun recours de la SAS Ste Eulalie Développement n'a abouti. Tout a été épuisé au niveau juridique.

Cela n'a pas empêché votre majorité de s'entêter et de mettre un nouveau projet golfique au PLU. Des avis négatifs se sont exprimés lors de l'enquête publique : citons la Chambre d'Agriculture, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) et toujours les services de l'Etat. Le moins que l'on puisse dire est que ce projet soulève toujours des oppositions fortes.

Aussi, voir aujourd'hui un practice se monter, alors que l'avis du commissaire-enquêteur n'a pas encore été publié, et que le PLU n'a pas été voté, s'apparente à de la provocation.

Sans préjuger de la suite que prendront les évènements, Monsieur le Député Maire, nous aimerions savoir sur quel zonage s'est aujourd'hui installé ce practice de golf et comment cette activité est-elle compatible avec le règlement qui lui est associé ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur le practice, il n'y a aucune avalisation de la commune de droit puisque nous n'avons pas à intervenir. Il peut y avoir une avalisation de fait, mais nous n'avons pas eu d'autorisation à donner parce qu'il n'y a de procédure administrative que si la surface dépasse 2 hectares, ce qui n'est pas le cas. Aucun affouillement, ni exaucement qu'impose une réglementation n'étant intervenu, il n'y a pas de demande. Le projet est réalisable dans le POS en vigueur. Au niveau administratif, que l'on soit pour ou contre, on ne peut pas s'y opposer.

Vous évoquez, dans ce courrier, qu'il y a un loyer sur recettes. Il n'y en a pas. Il y a simplement, de la part de l'association concernée, une location d'un lave-balles. Il n'y a pas de loyer, ils paient cela, et ils font payer une cotisation aux membres. Cela ne me paraît pas trop discutable.

Je voudrais rappeler deux choses qui me paraissent importantes :

Au PLU de 2010, 122 hectares au PLU, avis très favorable de la Chambre d'Agriculture et de son Président, Monsieur Alain BACCINO. Au POS : 173 hectares. Au PLU arrêté : 60 hectares.

On a donc divisé par deux et par trois, en préservant toutes les terres agricoles cultivées ou cultivables. Et là, le même Président de la même Chambre d'Agriculture donne un avis défavorable. Comprenez qui pourra !

En revanche, le commissaire-enquêteur a compris : pas de réserve sur Sainte-Eulalie.

Je trouve que nous sommes dans une configuration convenable, au regard du droit, et qui me paraît aller dans le bon sens. En tous les cas, je reste convaincu que, avec une excellence environnementale et agricole, avec un traitement très élaboré, avec une limitation de l'urbanisation qui ne peut pas aller au-delà de 20 000 mètres carrés, alors que l'on avait des projets à 45 000 ou 50 000, cela peut être une chance extraordinaire pour la commune d'avoir notamment un très bel hôtel et une vocation touristique à l'année. J'ai vu, dans d'autres lieux, une préservation magnifique de l'environnement et un essor économique remarquable autour d'un golf. Je souhaite, pour ma part, que l'on puisse le connaître à Hyères, mais dans des conditions très contenues. Je dois bien sûr tenir compte des oppositions de certains, mais je dois aussi résister à la pression d'autres totalement contradictoires qui voudraient peut-être davantage.

Je crois qu'il faut réaliser la chose, c'est l'intérêt de la ville. Il faut le faire de façon maîtrisée et, surtout, satisfaire aux contraintes. Je rappelle que, dans les 20 000 mètres carrés qui pourraient être réalisés, 10 000 concernent la réhabilitation du hameau, et que la totalité des terres agricoles et viticoles de la famille de Beauregard sont hors d'atteinte. Tous les terrains agricoles sont préservés. C'était mieux quand il y avait 170 hectares, c'est moins bien à 60. Il y a une logique que je ne comprends pas.

Je vous remercie infiniment. Si vous l'acceptez, un pot amical vous est offert au quatrième étage.

(La séance est levée à 17 h 10)



VILLE D'**HYÈRES**
LES PALMIERS